



# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

## I - Eléments de contexte :

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : *«Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux».*

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs 2021 du budget principal et des budgets annexes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération.



## INTRODUCTION

Le compte administratif est le document budgétaire établi par l'exécutif de la collectivité (l'ordonnateur) pour retracer sa gestion.

De son côté, le comptable de la collectivité procède indépendamment de l'élu à l'élaboration de son compte de gestion.

Pour chaque budget, le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable doivent être parfaitement conformes.

Le budget d'une collectivité ou d'un établissement public de coopération intercommunal se compose d'un document principal [le budget principal], retraçant l'essentiel des écritures comptables de la collectivité. Cependant, la loi impose d'individualiser certaines écritures dans des annexes [les budgets annexes], par souci de transparence, ou pour certains services, pour vérifier que les dépenses sont couvertes par les seules redevances des usagers concernés.

En 2021, la comptabilité du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a été tenue sur un budget principal et 8 budgets annexes, relatifs à des services publics industriels et commerciaux (SPIC) ou administratifs (SPA) distincts :

- Le Budget annexe Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI)
- Le Budget annexe ASSAINISSEMENT
- Le Budget annexe ASSAINISSEMENT REGIE
- Le Budget annexe SPANC
- Le Budget annexe PORTS
- Le Budget annexe Zones d'Activités Economiques
- Le Budget annexe Ensemble Immobilier Bégaudière
- Le Budget annexe Pépinière d'Entreprises.

Les comptes administratifs 2021 du budget principal et des budgets annexes sont parfaitement conformes aux comptes de gestion du Trésorier de la Communauté d'Agglomération.

La mise en place du projet de territoire, la préparation du passage en agglomération et la poursuite de l'accompagnement de la population (amélioration de l'habitat, maison France Services, mobilités...) expliquent l'évolution de certains postes de dépenses. Les effets toujours présents de la crise sanitaire impactent encore fortement les recettes des différents équipements communautaires. Le dynamisme des bases fiscales permet néanmoins d'en atténuer les effets. Enfin la cession du parc immobilier des logements sociaux a permis de bénéficier d'une recette de près d'un million neuf cent mille euros.



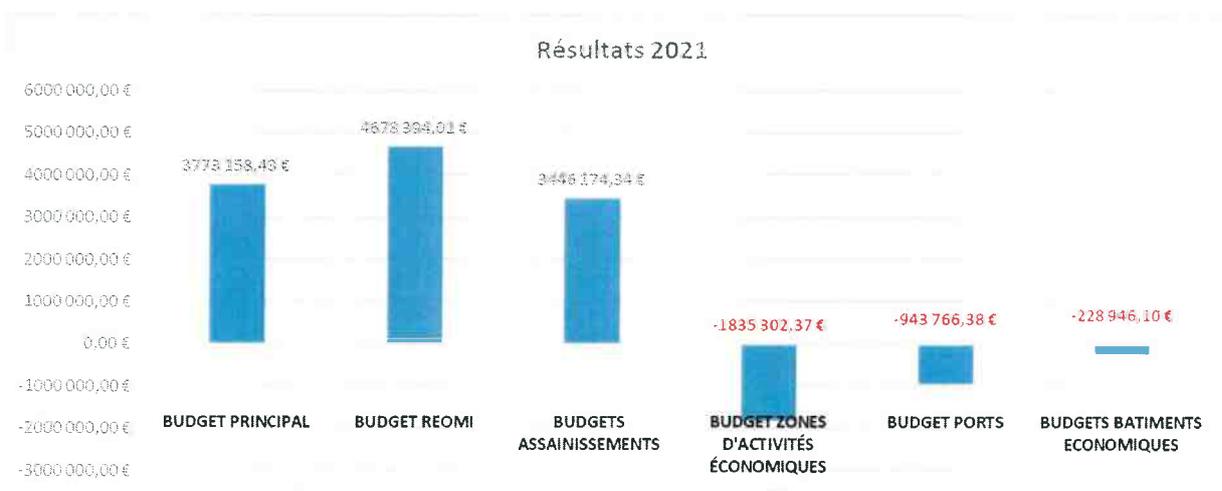
## COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – PRESENTATION TOUS BUDGETS

Le tableau ci-dessous présente la version consolidée du compte administratif 2021 tous budgets confondus.

La somme des budgets s'établit à 86 millions d'euros, dont 56 M€ en fonctionnement et 30 M€ en investissement, pour un résultat excédentaire de 8,9 millions d'euros.

Budgets en €	BUDGETS AGREGES	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET REOMI	BUDGETS ASSAINISSEMENTS	BUDGET ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES	BUDGET PORTS	BUDGETS BATIMENTS ECONOMIQUES
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>							
Recettes	55 826 631,24 €	32 407 552,61 €	9 070 750,20 €	12 968 876,58 €	736 640,51 €	501 471,16 €	141 340,18 €
Dépenses	52 520 920,83 €	30 795 516,22 €	9 136 046,88 €	11 404 939,98 €	736 640,51 €	306 684,48 €	141 092,76 €
Report résultat de 2020	6 066 647,16 €	0,00 €	1 517 017,54 €	4 586 278,01 €	0,00 €	0,00 €	-36 648,39 €
<b>RÉSULTAT DE CLOTURE 2021</b>	<b>9 372 357,57 €</b>	<b>1 612 036,39 €</b>	<b>1 451 720,86 €</b>	<b>6 189 214,61 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>194 786,68 €</b>	<b>-36 400,97 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>							
Recettes	24 273 089,47 €	16 381 568,13 €	988 190,59 €	6 362 185,58 €	158 288,21 €	303 671,93 €	79 185,03 €
Dépenses	30 703 569,40 €	13 717 453,59 €	622 647,84 €	15 451 484,56 €	494 818,81 €	309 461,51 €	107 703,09 €
Report résultat de 2020	8 860 456,83 €	284 854,50 €	4 030 872,59 €	7 340 292,06 €	-1 498 771,77 €	-1 132 763,48 €	-164 027,07 €
<b>RÉSULTAT DE CLOTURE 2021</b>	<b>2 429 976,90 €</b>	<b>2 948 969,04 €</b>	<b>4 396 415,34 €</b>	<b>-1 749 006,92 €</b>	<b>-1 835 302,37 €</b>	<b>-1 138 553,06 €</b>	<b>-192 545,13 €</b>
Restes à Réaliser en recette	4 263 134,78 €	2 597 223,00 €	786 953,75 €	878 958,03 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Restes à Réaliser en dépenses	7 175 757,32 €	3 385 070,00 €	1 956 695,94 €	1 833 991,38 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>RÉSULTAT 2021 avec les restes à réaliser</b>	<b>-482 645,64 €</b>	<b>2 161 122,04 €</b>	<b>3 226 673,15 €</b>	<b>-2 704 040,27 €</b>	<b>-1 835 302,37 €</b>	<b>-1 138 553,06 €</b>	<b>-192 545,13 €</b>
<b>RÉSULTAT CUMULE 2021</b>	<b>8 889 711,93 €</b>	<b>3 773 158,43 €</b>	<b>4 678 394,01 €</b>	<b>3 446 174,34 €</b>	<b>-1 835 302,37 €</b>	<b>-943 766,38 €</b>	<b>-228 946,10 €</b>

Ce résultat excédentaire, généré par le budget principal et les budgets annexes REOMI et assainissements, permet de financer des opérations d'investissement importantes (les aides à l'habitat, le programme de pistes cyclables et les réseaux d'assainissement, la nouvelle station d'épuration, la réhabilitation des déchèteries et le renouvellement des camions de collecte).



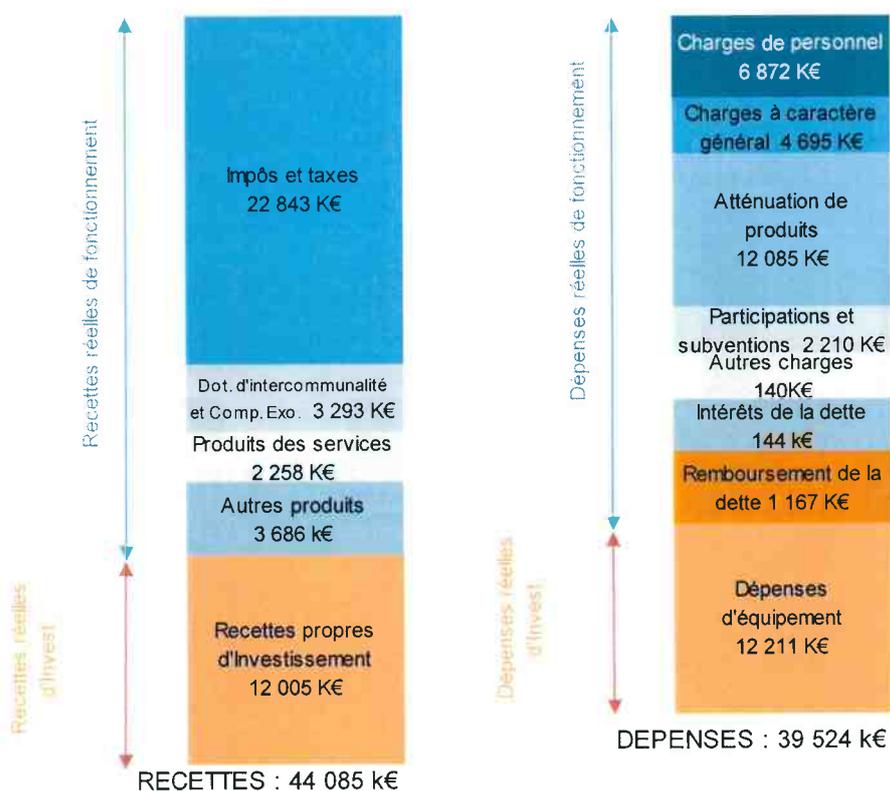
## BUDGET PRINCIPAL – LES RESULTATS & LES GRANDES MASSES BUDGETAIRES

Le compte administratif 2021 fait apparaître un résultat global de 3 773 158,43 € sur le budget principal, provenant :

- Du report des résultats antérieurs pour + 284 854,50 €,
- Des résultats d'exécution 2021 pour + 4 276 150,93 €,
- Du solde déficitaire des restes à réaliser pour – 787 847 €.

SECTION	Résultats reportés 2020	Résultats d'exécution 2021	Résultats de clôture 2020	Solde restes à réaliser	Résultats cumulés
Fonctionnement	0,00 €	1 612 036,39 €	1 612 036,39 €	0,00 €	1 612 036,39 €
Investissement	284 854,50 €	2 664 114,54 €	2 948 969,04 €	-787 847,00 €	2 161 122,04 €
<b>TOTAL</b>	<b>284 854,50 €</b>	<b>4 276 150,93 €</b>	<b>4 561 005,43 €</b>	<b>-787 847,00 €</b>	<b>3 773 158,43 €</b>

### LES GRANDES MASSES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET PRINCIPAL





Les impôts et taxes constituent la plus grande part des recettes de la Communauté d'Agglomération soit 22,8 M€. Le produit net de fiscalité est en réalité plus faible, du fait du reversement d'une partie importante de ces recettes au fonds national de garantie individuelle de ressources (7,6 M€) au titre de la péréquation avec d'autres EPCI.

## BUDGET PRINCIPAL – PRESENTATION DETAILLÉE

### A - Section de fonctionnement

La section de fonctionnement, où sont inscrites les dépenses et recettes courantes, présente un excédent de 1 612 036,39 € en recul de 1 084 576,59 € par rapport à 2020.

Dépenses	Année 2021	Année 2020	En %	En €
Charges à Caractère général	4 695 559,48 €	3 648 698,60 €	28,69%	1 046 860,88 €
Charges de personnel	6 872 132,65 €	6 282 221,46 €	9,39%	589 911,19 €
Autres charges de gestion courante	2 209 850,19 €	2 087 770,24 €	5,85%	122 079,95 €
Charges financières	143 821,01 €	153 941,40 €	-6,57%	10 120,39 €
Charges exceptionnelles	69 266,59 €	205,50 €	33606,37%	69 061,09 €
Provisions	70 760,00 €	25 840,00 €	173,84%	44 920,00 €
Atténuation de produits	12 085 208,58 €	12 546 527,64 €	-3,68%	461 319,06 €
<b>Dépenses réelles</b>	<b>26 146 598,50 €</b>	<b>24 745 204,84 €</b>	<b>5,66%</b>	<b>1 401 393,66 €</b>
Opérations d'ordre	4 648 917,72 €	4 159 905,84 €	11,76%	489 011,88 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 795 516,22 €</b>	<b>28 905 110,68 €</b>	<b>6,54%</b>	<b>1 890 405,54 €</b>

Recettes	Année 2021	Année 2020	En %	En €
Atténuations de charges	214 946,71 €	208 073,69 €	3,30%	6 873,02 €
Produit des services	2 258 257,22 €	2 100 677,55 €	7,50%	157 579,67 €
Impôts et taxes	22 842 931,00 €	22 717 600,94 €	0,55%	125 330,06 €
Dotations et participations	3 989 231,87 €	3 945 838,09 €	1,10%	43 393,78 €
Autres produits de gestion courante	660 649,64 €	675 341,15 €	-2,18%	14 691,51 €
Produits financiers	28,72 €	12,24 €	134,64%	16,48 €
Produits exceptionnels	2 105 843,26 €	789 013,95 €	166,90%	1 316 829,31 €
Reprise sur provisions	9 057,35 €	- €		9 057,35 €
<b>Recettes réelles</b>	<b>32 080 945,77 €</b>	<b>30 436 557,61 €</b>	<b>5,40%</b>	<b>1 644 388,16 €</b>
Opérations d'ordre	326 606,84 €	1 165 166,05 €	-71,97%	838 559,21 €
<b>Total hors report du résultat</b>	<b>32 407 552,61 €</b>	<b>31 601 723,66 €</b>	<b>3%</b>	<b>805 828,95 €</b>
Excédent reporté	- €	- €	#DIV/0!	- €
<b>TOTAL</b>	<b>32 407 552,61 €</b>	<b>31 601 723,66 €</b>	<b>3%</b>	<b>805 828,95 €</b>

Résultat	1 612 036,39 €	2 696 612,98 €	-40,22%	- 1 084 576,59 €
----------	----------------	----------------	---------	------------------

La baisse de l'excédent de fonctionnement est provoquée notamment par la progression des opérations d'ordre, n'altérant en rien la capacité d'autofinancement de la Communauté d'Agglomération qui elle progresse légèrement.



## **1 – Les dépenses réelles de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement progressent de 6,54 %, ceci s'explique principalement par le renfort des services ressources en lien avec le passage en agglomération et la mise en place du projet de territoire, la mise en place du PCAET et des aides à l'habitat et la prise en charge des déficits des budgets annexes.

Les dépenses réellement exécutées (ou dépenses réelles) sont en hausse de 5,66 % par rapport à 2020.

### **- Charges à caractère général (achats et prestations de services) – chapitre 011**

Elles s'établissent à 4 695 559,48 € et sont en progression de 1 047 K€ (+ 28,69 %) par rapport à 2020 en raison :

- ⇒ De l'accompagnement de la population à la réalisation des travaux d'amélioration de l'habitat (+210 k€),
- ⇒ De l'entretien des réseaux d'eau pluviale et des zones d'activités (+160 k€),
- ⇒ Des interventions sur le multiplexe aquatique (+ 115 k€),
- ⇒ De la mise en place du projet de territoire, le passage en aggro et l'audit RH (+110 k€),
- ⇒ De la communication (+90 k€),
- ⇒ Des modulaires mis à disposition de l'OTI (+57 k€),
- ⇒ De la gestion des grands rassemblements de gens du voyage (+ 50 K€),
- ⇒ De l'ouverture du centre de loisirs à Saint Révérend (+40 k€),
- ⇒ Du maintien de la billetterie SNCF à travers France Services (+ 40 k€),
- ⇒ De la mobilité (+34 k€),
- ⇒ Progression des autres lignes (fluides, téléphonie, maintenance...) + 300 k€.

Ces hausses sont partiellement compensées par des dépenses en baisse :

- ⇒ Dépenses en lien avec la crise sanitaire (- 100 K€),
- ⇒ Les interventions sur les poteaux incendie (- 61 k€).

### **Charges de personnel – chapitre 012 :**

La masse salariale de la Communauté d'Agglomération s'établit à 6 872 132,65 €. En progression de 9,39 % par rapport à 2020 pour les raisons suivantes :

- ⇒ Chaque année, l'ancienneté globale du personnel progresse avec une conséquence sur les indices pris en compte. S'ajoutent à cette évolution naturelle des progressions individuelles suite à l'obtention d'un examen ou d'un concours (glissement vieillesse technicité) : + 116 K€,
- ⇒ Créations de postes et nouveaux services : 464 k€
  - Service ressources (RH, marchés, secrétariat général, communication) : + 124 K€,
  - Enfance et petite enfance : + 98 k€,
  - Transports scolaires et mobilités : + 70 k€,
  - Maison France services et petites villes de demain : + 57 k€,
  - Salle de spectacles et multiplexe aquatique (administrateur et vacataires) : + 53 K€,
  - Urbanisme (PLUI) : +37 k€,
  - Service Habitat : + 25 k€.
- ⇒ Des dépenses annexes à la masse salariale (indemnité de rupture conventionnelle, indemnités de chômage, validation de services) : + 10 K€,



#### - **Autres charges de gestion courante – chapitre 65**

Ce chapitre, qui s'élève à 2 209 850,19 €, connaît une augmentation de 122 K€ (+ 5,85%) s'expliquant principalement par les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes.

##### Les principales variations sont :

- ⇒ La participation au budget annexe SPANC : +130 k€
- ⇒ La participation au budget annexe PORTS : + 35 k€
- ⇒ La participation versée au groupement d'employeurs mer et vie : + 30 k€
- ⇒ La participation versée au syndicat départemental d'incendie et de secours suite à la modification des règles de calcul des contributions des intercommunalités : + 16 K€
- ⇒ La participation versée aux centres de loisirs associatifs : - 45 k€
- ⇒ Participation pour l'achat de masques versée au Département en 2020 : - 38 k€
- ⇒ Participation à la protection civile en 2020 : - 9 k€
- ⇒ Participation versée aux entreprises pour la prise en charge des loyers : - 5 k€

#### - **Charges Financières - chapitre 66**

Les intérêts d'emprunt du budget principal s'élèvent à 143 821,01 € et sont en diminution de 10 120,39 € (- 6,57 %).

Cette diminution s'explique par le vieillissement de la dette et pour 10 952 € atténués par les intérêts courus non échus supportés pour la première fois en 2021 au titre du prêt réalisé pour le financement des équipements annexes du Lycée.

Au 31 décembre 2021, l'encours de la dette s'élève à 13 924 115,54 € avec un taux moyen de 1,10 %. La dette de la Communauté d'Agglomération est présentée en détail dans la suite de ce rapport.

#### - **Attribution de Compensation, DSC et FNGIR :**

Ce chapitre est en diminution de 461 319,06 € et s'élève à 12 085 208,58 €. Cette diminution est la conséquence :

- ⇒ D'une réduction du montant total des attributions de compensation versées aux communes membres de 27 328,81 € pour tenir compte des investissements réalisés pour leur compte par la Communauté d'Agglomération dans le domaine des eaux pluviales,
- ⇒ D'une réduction de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) de 394 224,53 €, pour s'établir à 423 355,85 € ;

Afin de tenir compte des nouvelles règles de calcul introduites par la loi de finances 2020, la Communauté d'Agglomération a décidé de verser une part de la Dotation de Solidarité Communautaire à travers des fonds de concours, expliquant la forte baisse en 2021.



Les autres paramètres ont quant à eux été conservés :

- Versement d'une participation pour l'organisation d'ateliers « musique et danse » dans les écoles,
- Réduction de DSC aux communes qui perçoivent des recettes fiscales exceptionnelles liées à la présence d'un équipement communautaire,
- Versement d'une dotation spécifique aux communes qui acceptent l'implantation d'une aire de grand passage des gens du voyage sur ou à proximité de leur territoire.

Des dégrèvements sur la taxe sur les friches commerciales, la TASCOM et la GEMAPI, pour un montant de 4 909 €, viennent atténuer ces réductions.

#### - Charges Exceptionnelles :

Les remboursements de spectacles annulés à la salle de spectacles à hauteur de 57 000 € ainsi que celui d'un trop perçu de la CAF pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage à hauteur de 11 500 € viennent expliquer la progression de ce chapitre en 2021.

#### - Provisions :

Ce chapitre enregistre la provision permettant d'anticiper la liquidation du compte épargne temps des agents de la Communauté d'Agglomération. En 2020 une provision de 25 840 € avait été comptabilisée alors qu'en 2021 celle-ci s'est établie à 70 760 €, entraînant une hausse de 44 920 €.

*Les agents publics, tout comme les salariés du secteur privé, ont la faculté de ne pas utiliser tous leurs jours de congé et d'en conserver une partie sur leur compte épargne temps. Au-delà d'un certain nombre de jours, les agents peuvent convertir ces congés en une indemnité. La demande de paiement de cette indemnité constitue une charge prévisible que la Communauté d'Agglomération doit provisionner.*

*Un ajustement de la provision doit donc chaque année être effectué.*

## 2 – Les recettes réelles de fonctionnement

#### - Produit des services – chapitre 70 :

Ce chapitre enregistre une progression de 157 579,67 €, dont les principales variations sont :

- ⇒ La facturation aux familles des multi-accueils : + 121 k€
- ⇒ Les impacts de la crise sanitaire :
  - ↳ à la salle de spectacles: - 72 k€
  - ↳ au multiplexe aquatique: - 8 k€
  - ↳ au golf : - 7 k€
- ⇒ Les refacturations aux partenaires et budgets annexes en progression de 119 k€,

## - Produit des impôts – chapitre 73

A taux constants, le produit de la fiscalité progresse de 125 329,95 €.

L'année 2021 enregistre pour la première fois, suite à la suppression de la taxe d'habitation, une fraction de TVA en compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Seule celle relative aux résidences secondaires (THRS) est désormais perçue.

A noter qu'en 2021, les locaux industriels ont bénéficié d'une baisse de 50% de leurs bases d'imposition à la taxe foncière et à la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises). L'état compensant la perte de produit pour l'Agglomération.

Les variations de la fiscalité sur 2021 sont donc les suivantes :

- ⇒ Taxe d'habitation : progression des bases de 6,07 % soit + 753 902 €
- ⇒ Cotisation foncière des entreprises : baisse des bases de 16,29 % soit - 621 833 € (bases locaux industriels à hauteur de 50% compensée pour 788 959€ par l'ETAT)
- ⇒ Taxe sur le foncier bâti : baisse des bases de 1,03 % soit - 21 422 € (bases locaux industriels à hauteur de 50% compensée pour 69 828 € par l'ETAT)
- ⇒ Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises : - 4 667 €
- ⇒ Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) : + 24 412 €
- ⇒ Les autres taxes et rôles supplémentaires : - 5 062 € dont :
  - Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux : + 90 982 € (rôles supplémentaires),
  - Taxe sur la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations : - 2 654€,
  - Taxe sur les friches commerciales – 5 205 €,
  - Taxe sur le Foncier Non Bâti : - 8 143 €
  - Rôles supplémentaires : - 80 042 €.

### Répartition des produits fiscaux par type de taxes

Type de taxes	Produit 2021	%
Cotisation foncière des entreprises	3 194 735,00 €	14,00%
Taxe d'habitation	13 165 388,00 €	57,69%
Taxe sur le foncier bâti	2 054 757,00 €	9,00%
Taxe sur le foncier non bâti	29 219,00 €	0,13%
Taxe additionnelle sur le foncier non bâti	130 037,00 €	0,57%
GEMAPI	440 874,00 €	1,93%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	2 535 819,00 €	11,11%
Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux	306 261,00 €	1,34%
TASCOM	963 085,00 €	4,22%
<b>Total</b>	<b>22 820 175,00 €</b>	

Rôles complémentaires	22 756,00 €
<b>Total</b>	<b>22 842 931,00 €</b>



Le tableau ci-dessous présente les taux de fiscalité appliqués par les EPCI vendéens comparables :

EPCI	Taxe d'habitation	Foncier Bâti	CFE
Pays de Saint Gilles	9,96 %	2,56 %	23,05 %
Les Sables Agglomération	11,56 %	3,10 %	21,65 %
La Roche Agglomération	10,31 %	1,50 %	28,16 %
Vendée Grand Littoral	4,86 %	2,28 %	23,78 %
Océan Marais de Monts	7,13 %	4,75 %	29,32 %
CC Ile de Noirmoutier	10,30 %	8,53 %	24,06 %

- **Dotations et subventions – chapitre 74 :**

Les dotations reçues progressent de 1,10 % (+ 43 K€) pour atteindre 3 989 K€ en 2021.

Les variations sont les suivantes :

- Augmentation de la dotation d'intercommunalité versée par l'Etat : + 117 K€,
- Progression des compensations fiscales de l'Etat et du FCTVA : + 214 K€,
- Participation de l'ETAT au titre de l'emploi du chargé de mission petites villes de demain et vélo et territoire : + 57 k€
- Aides à l'organisation des transports scolaires et du TAD : + 57 k€
- Subventions liées aux actions de la Communauté d'Agglomération en faveur de l'enfance, de la jeunesse : - 320 K€,
- Aides au titre de NATURA 2000 et cordon dunaire : - 45 k€
- Aides pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage : - 18k€
- Aides pour la mise en place des aides à l'amélioration de l'habitat : - 11 k€

- **Autres produits de gestion courante – chapitre 75 :**

Le produit des loyers du parc immobilier de la Communauté d'Agglomération est en baisse de 14 691,51 € s'établissant en 2021 à 660 649,64 €.

La cession des locatifs sociaux a entraîné une baisse des loyers de 62 k€.

Baisse en partie compensée par la location du bureau touristique de Saint Gilles Croix de Vie et de la salle Clément Gauvrit ainsi que par l'augmentation de ceux du salon de coiffure à Saint Maixent Sur Vie et de BIOCOOP, représentant un total de 46 k€.

- **Produits exceptionnels – chapitre 77**

Ce chapitre enregistre les cessions immobilières et les remboursements d'assurances au titre des sinistres subis.

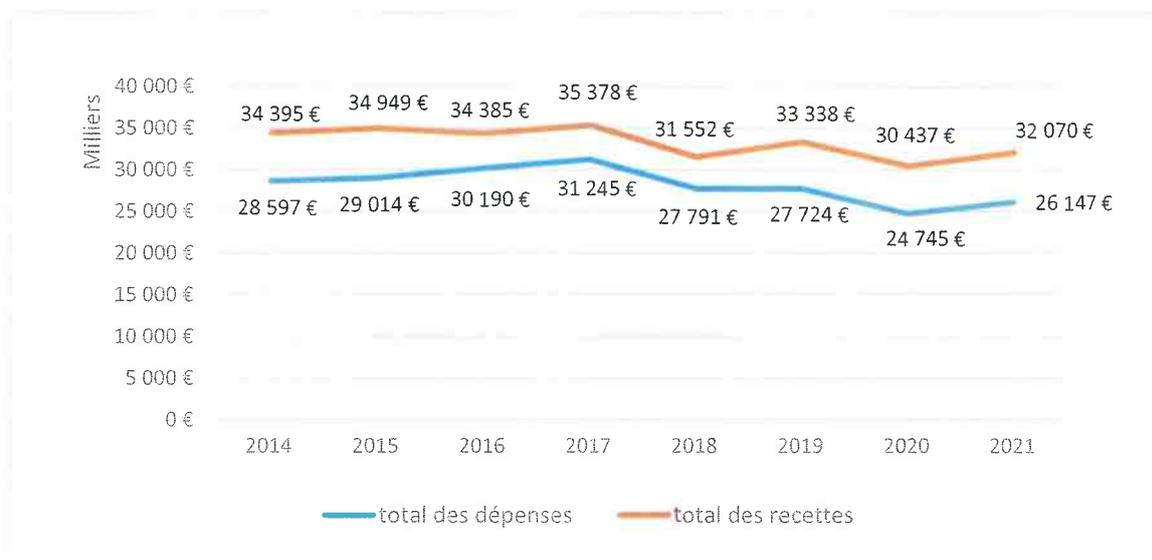
En 2021, il progresse de 1 317 k€, enregistrant le remboursement des travaux de reprise de la casquette du multiplexe aquatique pour 125 000 € et les cessions suivantes :

- Les locatifs sociaux pour 1 870 001 €
- Une parcelle de terrain sur le site de l'ancien CTI pour 32 900 €.

En 2020 la vente du centre de tri, la ferme de la Maubretière et la maison de Dolbeau avaient été cédés pour 668 K€.

- **Reprise de provisions :**  
 Une reprise de provision pour créances douteuses a été comptabilisée en 2021 pour 9 057,35 €.
- **Atténuation de charges :**  
 Ce compte enregistre des remboursements d'arrêts maladie en augmentation en 2021 (+ 7 K€).

### Evolution des recettes et des dépenses de fonctionnement de 2014 à 2020 :



### EVOLUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en K€)

Ce graphique montre l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement du budget principal. Après une période tendue en 2016/2017, qui avait été anticipée dans le plan pluriannuel d'investissement (liée à la construction du multiplexe aquatique et au début des travaux de la salle de spectacles), l'écart entre les recettes et les dépenses progresse favorablement permettant à la Communauté d'Agglomération de dégager des marges de manœuvre plus conséquentes pour poursuivre les investissements programmés.



## B - Section d'Investissement

La section d'investissement dégage un excédent, à fin 2021, de 2 948 969,04 €, en forte évolution par rapport à 2020 (+ 2 664 k€) s'expliquant principalement par l'encaissement du prêt des équipements annexes au Lycée.

Les restes à réaliser au 31/12/2021 sont quant à eux en déficit de 787 847 €, qui est entièrement couvert par l'excédent d'investissement.

Dépenses	Année 2021	Année 2020	En %	En €
Dépenses d'équipement	10 672 090,77 €	9 031 835,21 €	18,16%	1 640 255,56 €
Fonds de concours	1 205 978,47 €	1 309 565,44 €	-7,91%	- 103 586,97 €
Dotations, fonds divers et réserves	42 117,90 €	97 620,00 €	-	- 55 502,10 €
Remb. capital des emprunts	1 166 965,90 €	711 945,72 €	63,91%	455 020,18 €
Opérations pour le compte de tiers	290 985,31 €	413 613,58 €	-29,65%	- 122 628,27 €
<b>Dépenses réelles</b>	<b>13 378 138,35 €</b>	<b>11 564 579,95 €</b>	<b>15,68%</b>	<b>1 813 558,40 €</b>
Opérations d'Ordre	339 315,24 €	1 239 764,04 €	-72,63%	- 900 448,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 717 453,59 €</b>	<b>12 804 343,99 €</b>	<b>7,13%</b>	<b>913 109,60 €</b>

Recettes	Année 2021	Année 2020	En %	En €
FCTVA	1 540 498,11 €	442 629,21 €	248,03%	1 097 868,90 €
Mise en réserve (1068)	2 696 612,98 €	3 088 840,17 €	-12,70%	- 392 227,19 €
regularisation d'écritures	14 628,00 €	201 497,84 €	-	- 186 869,84 €
Subventions	3 287 898,52 €	2 387 536,88 €	37,71%	900 361,64 €
Opérations pour le compte de tiers	176 560,30 €	416 734,06 €	-57,63%	- 240 173,76 €
Emprunts	4 003 744,10 €	3 401,20 €	117615,63%	4 000 342,90 €
Excédent d'Investissement reporté	284 854,50 €	2 314 055,30 €	-87,69%	- 2 029 200,80 €
<b>Recettes réelles</b>	<b>12 004 796,51 €</b>	<b>8 854 694,66 €</b>	<b>35,58%</b>	<b>3 336 971,69 €</b>
Opérations d'Ordre	4 661 626,12 €	4 234 503,83 €	10,09%	427 122,29 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 666 422,63 €</b>	<b>13 089 198,49 €</b>	<b>27,33%</b>	<b>3 764 093,98 €</b>

Résultat de la section d'investissement	2 948 969,04 €	284 854,50 €	935,25%	2 664 114,54 €
---	----------------	--------------	---------	----------------

### 1 – Les dépenses d'investissement :

#### Dépenses d'équipement :

Les dépenses d'équipement et fonds de concours sont en hausse en 2021 pour atteindre 11 878 K€ contre 10 341 K€ en 2020.

Cette hausse est directement liée aux travaux de construction des équipements annexes au Lycée (salle de sports, stade, plateforme de transports et voirie), de la salle de spectacles, à la réalisation de pistes cyclables, la mise en place de la fibre sur le territoire et au plan de soutien aux communes ainsi qu'aux autres dépenses d'équipement réalisées en cours d'années (voir détail dans le tableau ci-après).

### Détail des dépenses d'équipement 2021

Opérations	Montant en €	%
Equipements annexes au Lycée	6 045 051,26 €	50,89%
Participation montée en débit et fibre optique	1 374 146,88 €	11,57%
Sentiers cyclables et mobilités	857 865,51 €	7,22%
fonds de concours versés aux communes	750 000,00 €	6,31%
Véhicules, mobilier, matériel technique et info.	523 619,60 €	4,41%
Participations versées dans le cadre de l'OPAH	486 627,00 €	4,10%
Voirie communautaire	356 084,19 €	3,00%
eaux pluviales et poteaux incendie	344 036,69 €	2,90%
Salle de spectacles	279 187,70 €	2,35%
Défense contre la mer	268 005,38 €	2,26%
bureau office de tourisme ST GILLES et CIP	196 882,87 €	1,66%
Siège administratif	132 009,53 €	1,11%
Fonds de relance économique	125 600,00 €	1,06%
Equipements sportifs multiplexe, salle de gym et judo)	62 490,09 €	0,53%
Bâtiments commerciaux (salon de coiffure, restaurant)	47 763,56 €	0,40%
Enfance (multi accueils et centres de loisirs)	28 698,98 €	0,24%
<b>TOTAL</b>	<b>11 878 069,24 €</b>	<b>100,00%</b>

#### Les autres dépenses d'investissement :

- Les opérations pour compte de tiers, à hauteur de 290 985,31 €, identifient les travaux réalisés par la Communauté d'Agglomération pour des tiers. C'est notamment le cas pour les travaux de défense contre la mer qui sont réalisés sur le domaine public de l'Etat et qui n'entrent donc pas dans l'actif de la Communauté d'Agglomération.
- Le remboursement de la dette en capital atteint 1 166 965,90 € en 2021, en hausse par rapport à 2020, car ont été remboursés par anticipation les prêts rattachés aux locatifs sociaux cédés en 2021, pour un montant de 444 628,03 €.
- L'apurement du compte 1069 en préparation du passage à la nomenclature M57 et le reversement de FCTVA perçue à tort pour un total de 42 117,90 €.

## 2 – Les recettes d'investissement :

Les recettes sont en progression de 3 764 093,98 €. Cette évolution est principalement due à l'encaissement du prêt de 4 000 000 € pour le financement des équipements annexes au Lycée.

L'évolution du FCTVA et des subventions vient compenser la baisse du résultat reporté.

## 3 – La dette :

La dette du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération s'élève au 31/12/2021 à 13 924 115,54 €.

Éléments de synthèse	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020	Variation
Dette globale :	13 924 115,54	11 078 307,24	↑
Taux moyen:	1.10 %	1.33 %	↓
Durée résiduelle moyenne :	19,97	20,26	↓

La répartition de cette dette par prêteur est la suivante :

Prêteur	Montant emprunté	Capital restant dû	Nombre d'emprunts
 Caisse des dépôts	955 023,58 €	843 733,05 €	2
 Crédit Agricole	1 247 625,26 €	706 842,73 €	3
 Caisse d'Epargne	151 000,00 €	76 614,69 €	1
 Dexia	900 000,00 €	135 000,00 €	1
 Crédit Mutuel	76 300,00 €	1 832,07 €	1
 Caisse régionale d'assurance maladie	313 551,00 €	141 093,00 €	1
 Crédit Foncier	4 000 000,00 €	4 000 000,00 €	1
 Banque Postale	9 900 000,00 €	8 019 000,00 €	1
	<b>17 543 499,84 €</b>	<b>13 924 115,54 €</b>	<b>11</b>

Caractéristiques de la dette :

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	12 238 539,76 €	87,89 %	1,11 %
Variable	476 052,22 €	3,42 %	0,28 %
Livret A	1 209 523,56 €	8,69 %	1,37 %
<b>Ensemble des prêts</b>	<b>13 924 115,54 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>1,10 %</b>

**4 – La capacité de désendettement du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération :**

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne brute et la dette, la première finançant la seconde.

Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

En moyenne, une collectivité emprunte sur des durées de 15 années. Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est déjà en situation critique. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures.

En 2021, la capacité de désendettement du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération est de 2,4 années.



## BUDGETS ANNEXES

### BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Les opérations comptables afférentes à la réalisation des zones artisanales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie sont retracées dans ce budget annexe.

De manière générale, ce budget enregistre en dépenses les acquisitions foncières, les études et les travaux d'aménagement et de viabilisation de la zone. En recettes, les ventes de parcelles viennent équilibrer les comptes.

La section de fonctionnement du Budget **ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES** fait apparaître au 31/12/2021 un résultat nul de la section de fonctionnement et un déficit de la section d'investissement de 1 835 302,37 €.

Ce déficit correspond au montant de la valeur du stock de parcelles restant à commercialiser sur les différentes zones du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et n'appelle pas de vigilance particulière.

Le résultat cumulé correspond au coût de revient des zones d'activités économiques (ZAE) en cours de réalisation ou de commercialisation suivantes :

- ZAE « Sainte Henriette » à L'Aiguillon sur Vie : + 32 815,64 €
- ZAE « La Davilière » à L'Aiguillon sur Vie : + 10 789,54 €
- ZAE « La Jagoise » à Brem sur Mer : + 7 641,06€
- ZAE « Le Peuple » à Brétignolles sur Mer : - 259 361,51 €
- ZAE « Pôle Technique Odysée » à Coëx : - 815 003,52 €
- ZAE « Les Dolmens » à Commequiers : - 37 196,56 €
- ZAE « Le Soleil Levant » à Givrand : - 108 964,47 €
- ZAE « La Croisée Mairand » à La Chaize Giraud : - 291 566,49 €
- ZAE « La Fraignaie » au Fenouiller : + 19 799,02 €
- ZAE « Les Brosses » à Notre Dame de Riez : - 87 584,82 €
- ZAE « La Bégaudière » à Saint Gilles Croix de Vie : - 125 943,24 €
- ZAE « La Marzelle » à Saint Hilaire de Riez : + 19 984,39 €
- ZAE « les Mares » à Saint Hilaire de Riez : - 3 230,00€
- ZAE « Route de Notre Dame » à Saint Hilaire de Riez : -60 286,66 €
- ZAE « Le Fief du Moulin » à Saint Maixent Sur Vie : - 196 282,31 €
- ZAE « La Maubretière » à Saint Révérend : +136 037,63 €
- ZAE à Landevieille : -7 384,50 €
- ZAE « Vendéopôle du Pays de Saint Gilles Croix de Vie » : - 5 971,30 €
- Toutes zones : - 63 594,27 €



Les écritures de l'exercice 2021 ont été :

↳ Les Dépenses : 494 818,81 €

- Achat de terrains pour 263 944,45 € (ZAE Saint Gilles La Bégaudière 7,7 k€ et Brétignolles sur Mer Le Peuble 256,2 k€),
- Etudes pour 24 724,46 € (ZAE St Révérend 11,9 k€, Coëx 7,8 k€, Commequiers 1,7 k€, Saint Gilles Croix de Vie 1 k€ et Saint Hilaire de Riez 2,3 k€),
- Travaux de viabilisation pour 122 616,41 € (ZAE de La Chaize 1,2 K€, de Coëx 10,7 K€, Le Fenouiller 102,8 K€, Landevieille 7,4 K€, Saint Révérend 0,4 K€),
- Taxe foncière, constats de transferts et négociation foncière pour 19 939,22 €
- Charges de personnel : 63 594,27 €

↳ Les Recettes : 158 288,21 €

- Vente de terrains pour 158 288 € (ZAE Le Fenouiller 47 866 €, ZAE ZAE Coëx 37 470 €, ZAE Saint Gilles Croix de Vie pour 20 120 €, ZAE Saint Révérend pour 52 832€)

**BUDGETS ANNEXES BATIMENTS ECONOMIQUES**

Les opérations comptables afférentes à la construction et à la gestion des immeubles artisanaux et commerciaux du Pays de Saint Gilles Croix de Vie sont retracées dans ces budgets annexes.

**■ - Budget Annexe Ensemble Immobilier BEGAUDIÈRE**

Ce budget annexe retrace les écritures liées à l'entretien et à la location de l'entreprise NV EQUIPMENT dans la zone de la Bégaudière à Saint Gilles Croix de Vie.

La section de fonctionnement de ce budget dégage à fin 2021 un déficit de 10 309,26 € et la section d'investissement un déficit de 152 173,87 € soit un déficit cumulé de 162 483,13 €.

Les loyers perçus par NV EQUIPMENT couvrent les intérêts de l'emprunt en cours et la dotation aux amortissements, mais ne couvrent pas la totalité du remboursement du capital de l'emprunt et les dépenses d'entretien supportées, soit un déficit cumulé depuis 2009 de 122 K€.

Ce déficit d'investissement est également lié aux travaux effectués en 2014 pour la réhabilitation du bâtiment NV EQUIPMENT à hauteur de 114 146,01 € et le coût des frais de notaire et la réalisation d'une rampe d'accès en 2009 pour 11,5 K€.



Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le **13 AVR. 2022**

ID : 085-200023778-20220407-DL\_2022\_03\_07A-DE

Ce déficit a été réduit en 2017 par la cession d'un terrain de 2 439 m<sup>2</sup> à la société NV EQUIPMENT à hauteur de 85 365 €.

La dette est constituée d'un prêt Crédit Agricole de 900 000 € réalisé en 2009 au taux fixe de 4,10 % et dont le capital restant dû au 31/12/2021 est de 196 830,78 €. Le terme du prêt est fixé au 15 juillet 2024.

### **■ - Budget Annexe PEPINIÈRE D'ENTREPRISES**

La pépinière d'entreprises est un ensemble de bureaux et d'ateliers créés par la Communauté d'Agglomération dans la ZAE du Peuple à Brétignolles sur Mer.

Ces équipements sont loués à des jeunes entreprises pour les aider à se développer. Cet établissement connaît un succès réel et la Communauté d'Agglomération va créer un nouveau lieu similaire dans le Vendéopôle de Givrand.

La section de fonctionnement du Budget PEPINIÈRE D'ENTREPRISES fait apparaître à fin 2021 un déficit de 26 091,71 € et la section d'investissement un déficit de 40 371,26 € soit en cumulé un déficit 66 462,97 €.

Les loyers encaissés n'ont permis de couvrir le remboursement des annuités du prêt qu'à compter de 2013. Un déficit d'exploitation de 71 K€ s'est donc constitué et se résorbe progressivement. Une cession de terrain en 2014 de 5 824 € est venue réduire ce déficit.

La dette est constituée d'un prêt DEXIA de 339 000 € réalisé en 2009 au taux fixe de 4,66 % et dont le capital restant dû au 31/12/2021 est de 57 097,04 €. Le terme du prêt est fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2023



## BUDGETS ANNEXES M49 - ASSAINISSEMENT

Le service public d'assainissement est un service public industriel et commercial qui doit par principe être financé exclusivement par les redevances versées par les usagers et les subventions éventuelles.

Au moment du transfert de la compétence assainissement à la Communauté d'Agglomération en 2018, les services du Trésor Public ont recommandé la création de deux budgets annexes :

- Un budget annexe « assainissement » pour les services gérés par des prestataires privés dans le cadre de délégations de service public,
- Un budget annexe « assainissement régie » pour les services qui étaient gérés auparavant par les communes en direct.

La Communauté d'Agglomération a pour ambition d'harmoniser rapidement les modes de gestion de l'ensemble du service et de fusionner ces deux budgets.

Les deux budgets affichent des résultats excédentaires destinés en grande partie au financement de la nouvelle station d'épuration à Givrand, d'une capacité de traitement de 102 000 équivalent habitants et qui traitera les effluents de :

- Saint Hilaire de Riez en partie,
- Saint Gilles Croix de Vie,
- Le Fenouiller,
- Notre Dame de Riez,
- Givrand en partie,
- L'Aiguillon sur Vie en partie à terme,
- Le Vendéopôle en partie.

L'opération est estimée à 39 millions d'euros environ.



**■ - Budget Annexe ASSAINISSEMENT**

Le Budget ASSAINISSEMENT, à fin 2021, présente un excédent de fonctionnement de 417 850,28 € et un excédent d'investissement de 2 254 267,24 € soit un total cumulé de 2 672 117,52 €.

Les restes à réaliser au 31/12/2021 sont quant à eux en déficit de 357 814,53 €, couvert par l'excédent d'investissement.

Le budget ASSAINISSEMENT enregistre la gestion des assainissements « eaux usées » des communes ayant conclu un contrat de gestion de délégation de services publics. Les communes concernées sont Brem sur Mer, Brétignolles sur Mer, Coëx, Commequiers, Le Fenouiller, Notre Dame de Riez. En 2022, seules les communes de Coëx et Commequiers resteront gérées sur ce budget.

**Section de fonctionnement :**

A fin 2021, la section de fonctionnement présente un **excédent de 417 850,28 €**.

Dépenses	Année 2021	Année 2020	En %	En €
Charges à Caractère général	31 249,93 €	47 115,45 €	-33,67%	- 15 865,52 €
Charges financières	54 644,14 €	58 257,40 €	-6,20%	- 3 613,26 €
Charges exceptionnelles	4 910 818,00 €	37 277,85 €	13073,55%	4 873 540,15 €
<b>Dépenses réelles</b>	<b>4 996 712,07 €</b>	<b>142 650,70 €</b>	<b>3402,76%</b>	<b>4 854 061,37 €</b>
Opérations d'ordre	1 232 606,40 €	1 222 245,07 €	0,85%	10 361,33 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 229 318,47 €</b>	<b>1 364 895,77 €</b>	<b>356,40%</b>	<b>4 864 422,70 €</b>

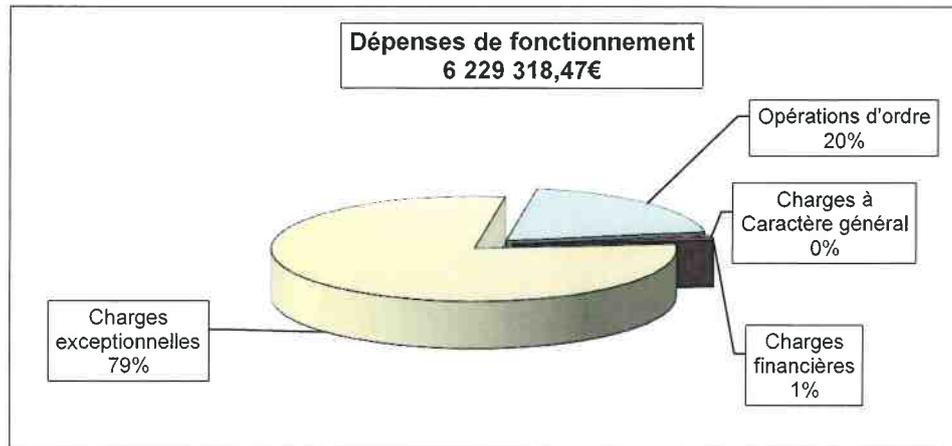
  

Recettes	Année 2021	Année 2020	En %	En €
Produit des services	1 866 447,40 €	1 859 939,17 €	0,35%	6 508,23 €
Autres produits de gestion courante	4 427,74 €	5 037,63 €	-12,11%	- 609,89 €
Produits exceptionnels	3 311,40 €	4 320,00 €	-23,35%	- 1 008,60 €
<b>Recettes réelles</b>	<b>1 874 186,54 €</b>	<b>1 869 296,80 €</b>	<b>0,26%</b>	<b>4 889,74 €</b>
Opérations d'ordre	107 721,00 €	127 231,00 €	-15,33%	- 19 510,00 €
<b>Total hors report du résultat</b>	<b>1 981 907,54 €</b>	<b>1 996 527,80 €</b>	<b>-1%</b>	<b>- 14 620,26 €</b>
Excédent reporté	4 665 261,21 €	4 033 629,18 €	15,66%	631 632,03 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 647 168,75 €</b>	<b>6 030 156,98 €</b>	<b>10%</b>	<b>617 011,77 €</b>

Résultat	<b>417 850,28 €</b>	<b>4 665 261,21 €</b>	<b>-91,04%</b>	<b>-4 247 410,93 €</b>
----------	---------------------	-----------------------	----------------	------------------------

### Les dépenses :



- **Charges à caractère général : 31 249,93 €**

- Assistance technique
- Entretien des réseaux

La baisse des dépenses provient de révisions de zonage réalisées en 2020 et des interventions sur réseaux en baisse, suite au transfert de communes sur le second budget annexe ASSAINISSEMENT.

- **Charges Financières : 54 644,14 €**

- o Intérêts des prêts : 54 883,25 €
- o Intérêts courus non échus : - 239,11 €

Le vieillissement des prêts explique la baisse de ce chapitre.

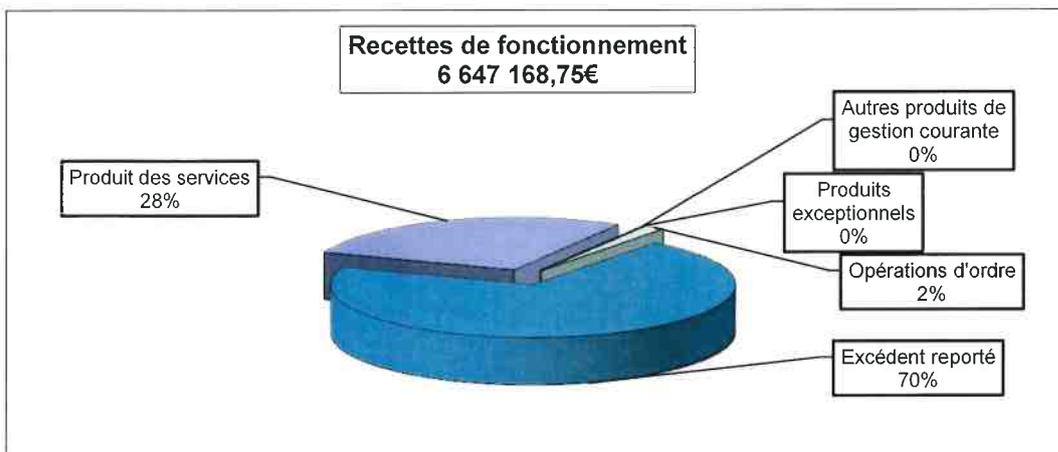
- **Charges exceptionnelles : 4 910 818 €**

- o Versement d'une subvention au budget annexe ASSAINISSEMENT REGIE afin de participer au financement de la nouvelle station d'épuration à Givrand.

- **Opérations d'ordre : 1 232 606,40 €**

- o Dotations aux amortissements.

## Les recettes :



- **Produit des services : 1 866 447,40 €**
  - o Participation financière Assainissement Collectif (PFAC) : 454 872,95 €
  - o Redevance assainissement collectif : 1 411 574,45 €.
- **Autres produits de gestion courante : 4 427,74 €**
  - o Le FCTVA perçu sur l'entretien du réseau est enregistré à ce chapitre.
- **Produits exceptionnels : 3 311,40 €**
  - o Régularisation d'écritures.
- **Opérations d'ordre : 107 721 €**
  - o Amortissement des subventions d'équipement.
- **Excédent de fonctionnement reporté : 4 665 261,21 €**
  - o Correspond au résultat de fonctionnement à fin 2020.

### Section d'investissement :

La section d'investissement présente un excédent au 31/12/2021 de 2 254 267,24 €.

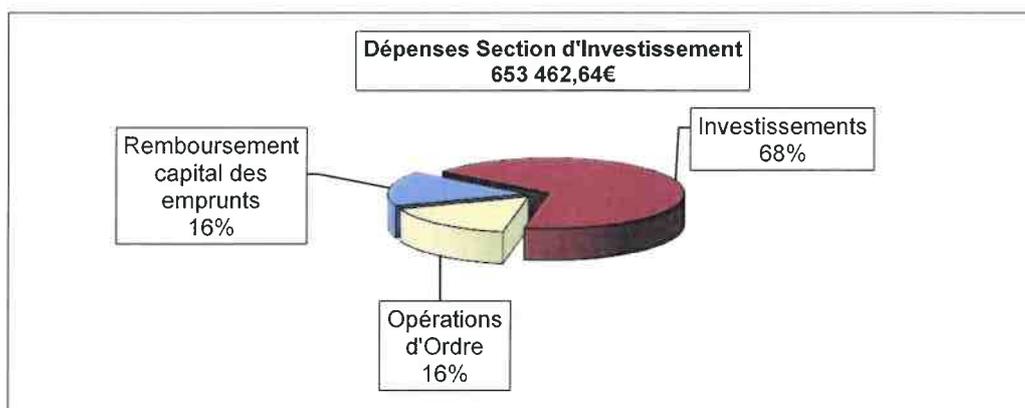
Les restes à réaliser au 31/12/2021 sont quant à eux en déficit de 357 814,53 €, ce dernier est couvert par l'excédent d'investissement.

Dépenses	Année 2021	Année 2020	En %	En €
Dépenses d'équipement	441 031,24 €	1 345 578,14 €	-67,22%	- 904 546,90 €
Remb. capital des emprunts	104 710,40 €	170 136,16 €	-38,45%	- 65 425,76 €
<b>Dépenses réelles</b>	<b>545 741,64 €</b>	<b>1 515 714,30 €</b>	<b>-63,99%</b>	<b>- 969 972,66 €</b>
<i>Opérations d'Ordre</i>	<i>107 721,00 €</i>	<i>132 319,00 €</i>	<i>-18,59%</i>	<i>- 24 598,00 €</i>
<b>TOTAL</b>	<b>653 462,64 €</b>	<b>1 648 033,30 €</b>	<b>-60,35%</b>	<b>- 994 570,66 €</b>

Recettes	Année 2021	Année 2020	En %	En €
FCTVA et recettes diverses	259 206,68 €	53 621,73 €	383,40%	205 584,95 €
Excédent d'Investissement reporté	1 415 916,80 €	1 782 995,30 €	-20,59%	- 367 078,50 €
<b>Dépenses réelles</b>	<b>1 675 123,48 €</b>	<b>1 836 617,03 €</b>	<b>-8,79%</b>	<b>- 161 493,55 €</b>
<i>Opérations d'Ordre</i>	<i>1 232 606,40 €</i>	<i>1 227 333,07 €</i>	<i>0,43%</i>	<i>5 273,33 €</i>
<b>TOTAL</b>	<b>2 907 729,88 €</b>	<b>3 063 950,10 €</b>	<b>-5,10%</b>	<b>- 156 220,22 €</b>

Résultat de la section d'investissement	2 254 267,24 €	1 415 916,80 €	59,21%	838 350,44 €
---	----------------	----------------	--------	--------------

Les dépenses d'investissements sont composées du remboursement du capital des emprunts pour 104 710,40 €, des dépenses d'équipement pour 441 031,24 € et des amortissements pour 107 721 €.

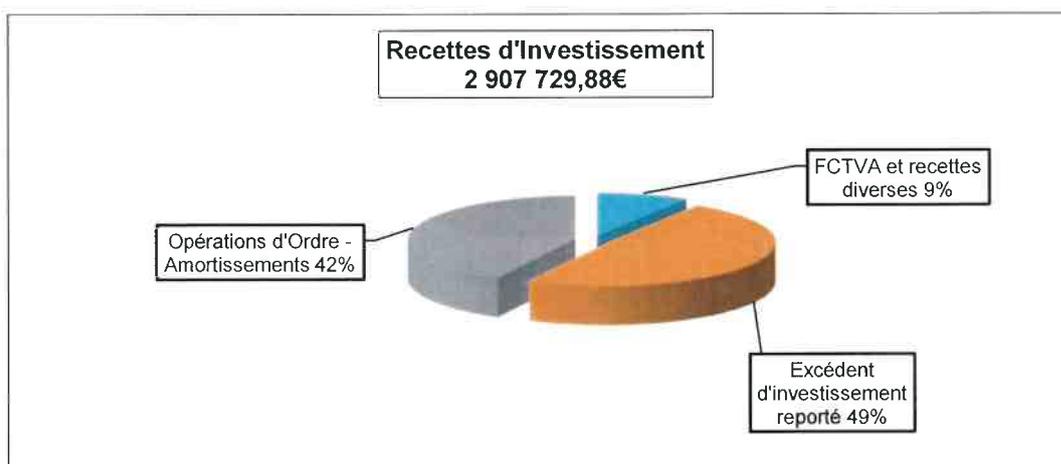


### Détail des dépenses d'équipement 2021

Dépenses d'équipement	Montant en €	%
Coëx : Mise en séparatif EP/Eu rue des Roses, travaux EU rue des Acacias, rue du Bocage, rue des Coquelicots et chemin de la Neuve	192 206,51 €	24,42%
Notre Dame de Riez : Travaux EU chemin des Landes, rue de la Noue, chemin des Landes.	144 805,99 €	23,58%
Le Fenouiller : Travaux EU rue du Val de Vie, rue du Plessis, rue de la Crochetière, rue du Centre, rue des Carrières, rue du Moulin neuf, rue de la Crochetière	61 514,04 €	23,06%
Commequiers : Travaux EU sur VRD 2019, travaux EU rue des Violettes et rue des Ecoutes	18 233,99 €	14,05%
Golf des Fontenelles : travaux sur station du golf	8 160,00 €	7,93%
Brem Sur Mer: Diagnostic réseaux, travaux EU chemin des Gabelous, impasse des Ibis, rue de la Fontaine, rue Saint Nicolas, rue de la Croix Penard	8 047,70 €	3,36%
Brétignolles sur Mer : Diagnostic STEP Brandeau	5 634,72 €	2,65%
Givrand : Travaux EU rue du temple, rue des Pâquerettes	2 428,29 €	0,95%
<b>TOTAL</b>	<b>441 031,24 €</b>	<b>100,00%</b>

Les recettes sont composées :

- du FCTVA pour 259 206,68 €,
- de l'excédent d'investissement au 31/12/2021 reporté pour 1 415 916,80 €
- de l'amortissement des biens pour 1 232 606,40 €





### Dettes :

La dette du budget ASSAINISSEMENT du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération s'élevait au 31/12/2021 à 1 571 091,96 €.

La dette est composée de 4 emprunts répartis auprès de 2 établissements prêteurs.

La caractéristique de la dette est la suivante :

Elements de synthèse	Au 31/12/2021
Dettes globales :	1 571 091,96 €
Taux moyen :	3,42 %
Durée résiduelle moyenne :	17 ans

### **■ - Budget Annexe ASSAINISSEMENT REGIE**

Le budget ASSAINISSEMENT REGIE, à fin 2021, présente un excédent de fonctionnement de 5 732 999,58 € et un déficit d'investissement de 4 003 274,16 € soit un total cumulé de 1 729 725,42 €.

Les restes à réaliser au 31/12/2021 sont quant à eux en déficit de 597 218,82 €.

Le budget annexe « ASSAINISSEMENT REGIE » a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2018 afin d'y enregistrer les écritures se rapportant à la gestion de l'assainissement « eaux usées » en régie ou par contrat de prestation de services.

Les communes concernées sont l'Aiguillon sur Vie, La Chaize Giraud, Givrand, Landevieille, Saint Gilles Croix de Vie, Saint Hilaire de Riez, Saint Maixent sur Vie, Saint Révérend et la station du Golf et du Vendéopôle.

## Section de fonctionnement :

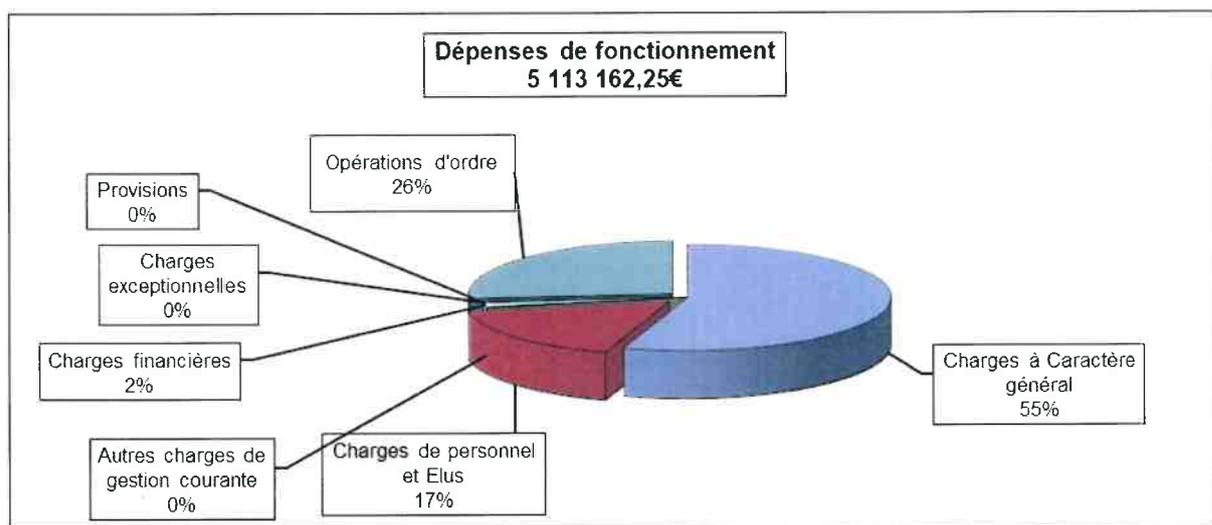
A fin 2021, la section de fonctionnement présente un **excédent de 5 732 999,58 €**.

Dépenses	Année 2021	Année 2020	En %	En €
Atténuations de produits	- €	508,00 €	-100,00%	- 508,00 €
Charges à Caractère général	2 816 727,42 €	2 306 569,25 €	22,12%	510 158,17 €
Charges de personnel	869 326,84 €	749 647,18 €	15,96%	119 679,66 €
Autres charges de gestion courante	11 358,99 €	12 931,73 €	-12,16%	- 1 572,75 €
Charges financières	65 136,59 €	82 259,97 €	-20,82%	- 17 123,38 €
Charges exceptionnelles	3 009,51 €	1 912,00 €	57,40%	1 097,51 €
Provisions	5 070,00 €	- €		5 070,00 €
<b>Dépenses réelles</b>	<b>3 770 629,35 €</b>	<b>3 153 828,13 €</b>	<b>19,56%</b>	<b>616 801,21 €</b>
Opérations d'ordre	1 342 532,90 €	1 350 631,10 €	-0,60%	- 8 098,20 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 113 162,25 €</b>	<b>4 504 459,23 €</b>	<b>13,51%</b>	<b>608 703,01 €</b>

Recettes	Année 2021	Année 2020	En %	En €
Produit des services	5 729 904,95 €	5 697 168,31 €	0,57%	32 736,64 €
Subvention d'exploitation	- €	3 660,00 €	-100,00%	- 3 660,00 €
Autres produits de gestion courante	11 396,67 €	8 866,06 €	28,54%	2 530,61 €
Produits exceptionnels	4 923 203,20 €	52 309,36 €	9311,71%	4 870 893,84 €
Reprise sur provisions	- €	970,00 €	-100,00%	- 970,00 €
<b>Recettes réelles</b>	<b>10 664 504,82 €</b>	<b>5 762 973,73 €</b>	<b>85,05%</b>	<b>4 901 531,09 €</b>
Opérations d'ordre	181 657,00 €	137 735,00 €	31,89%	43 922,00 €
<b>Total hors report du résultat</b>	<b>10 846 161,82 €</b>	<b>5 900 708,73 €</b>	<b>84%</b>	<b>4 945 453,09 €</b>
Excédent reporté	- €	- €		- €
<b>TOTAL</b>	<b>10 846 161,82 €</b>	<b>5 900 708,73 €</b>	<b>84%</b>	<b>4 945 453,09 €</b>

Résultat	<b>5 732 999,57 €</b>	<b>1 396 249,50 €</b>	<b>310,60%</b>	<b>4 336 750,08 €</b>
----------	-----------------------	-----------------------	----------------	-----------------------

## Les dépenses :





- **Charges à caractère général : 2 816 727,42 €**

- Produits de traitement et petites fournitures (1 %)
- Contrat de prestations de services, convention assistance technique astreinte, surveillance et entretien des installations du service assainissement, gestion des télégestions des postes de relèvement (86 %)
- Entretien et réparation (réseaux et matériel), assurances et études (3,5%)
- Remboursement du coût de gestion de la station des 60 Bornes à la Communauté de Communes Océan Marais de Monts et des frais de siège au budget principal (8 %)
- Communications téléphoniques, nettoyage des locaux et taxe foncière station d'épuration du Havre de Vie (1,5 %).

Le transfert de la gestion des communes de Givrand, Saint Révérend, des stations du golf et du Vendéopôle, explique l'évolution de ce chapitre.

- **Charges de personnels : 869 326,84 €**

Le personnel du service assainissement est composé de 12 agents.

Le recrutement de deux agents en 2021 et l'évolution des services ressources de la Communauté d'Agglomération (ingénierie, ressources humaines, finances...), dont une quote-part est affectée au budget ASSAINISSEMENT, expliquent la progression de ce chapitre.

- **Autres charges de gestion courante : 11 358,99 €**

- Remboursement au budget principal d'une quote-part des indemnités d'élus et des frais de gestion courante.

- **Charges Financières : 65 136,59 €**

- Intérêts des prêts : 75 621,45 €
- Intérêts courus non échus : - 10 484,86 €

La baisse des charges financières s'explique par le vieillissement des prêts.

- **Charges Exceptionnelles : 3 009,51 €**

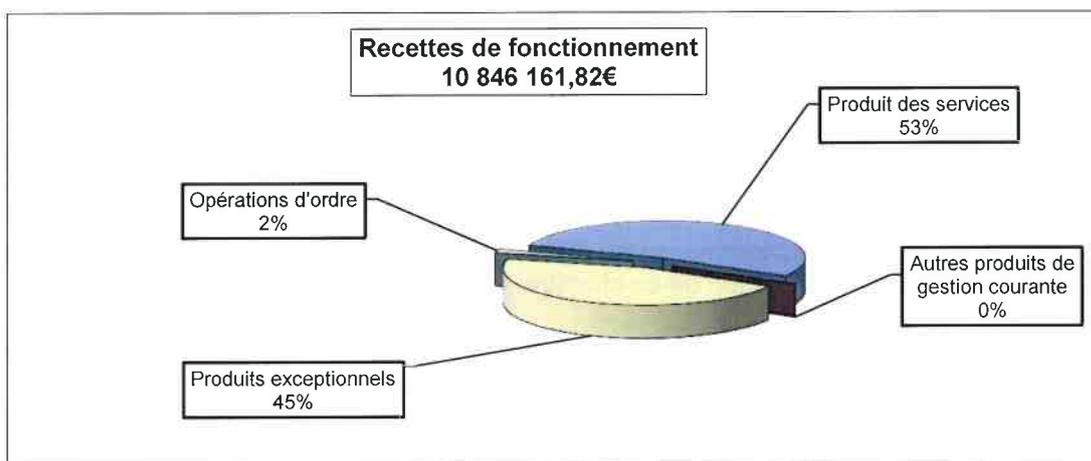
- Annulation de titres sur exercices antérieurs.

- **Provisions : 5 070 €**

- Ajustement de la provision pour le Compte Epargne Temps des agents.

- **Opérations d'ordre : 1 342 532,90 €** correspondent aux amortissements.

## Les recettes :



### - **Produit des services : 5 729 904,95 €**

- Participation financière Assainissement Collectif (PFAC) : 731 110,64 €
- Redevance assainissement collectif : 4 985 735,64 €
- Refacturation de personnel au budget annexe SPANC : 13 058,67€

La progression est à mettre au crédit des PFAC.

### - **Subventions d'exploitation : 0,00 €**

- En 2020, une subvention de l'Agence de l'Eau pour l'étude de zonage avait été encaissée.

### - **Autres produits de gestion courante : 11 396,67 €**

- Le FCTVA perçu sur l'entretien du réseau est enregistré à ce chapitre.

### - **Produits exceptionnels : 4 923 203,20 € :**

- Subvention versée par le budget ASSAINISSEMENT pour le financement de la nouvelle station : 4 910 818 €
- Régularisation d'écritures sur les exercices antérieurs : 12 385,20 €

### - **Reprise sur provisions : 0,00 €**

- En 2020 une reprise de la provision relative au compte épargne temps des agents avait été réalisée.

### - **Opérations d'ordre : 181 657 €**

- Amortissement des subventions d'équipement.

### Section d'investissement :

La section d'investissement présente un déficit au 31/12/2021 de 4 003 274,16 €.

Les restes à réaliser au 31/12/2021 sont quant à eux en déficit de 597 218,82 €.

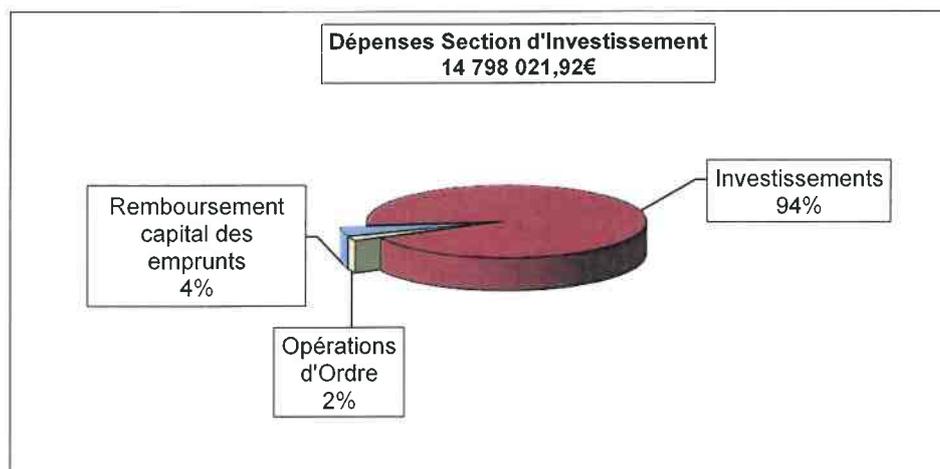
### Section d'Investissement

Dépenses	Année 2021	Année 2020	En %	En €
Dépenses d'équipement	13 942 430,87 €	2 647 759,53 €	426,57%	11 294 671,34 €
Remb. capital des emprunts	584 744,05 €	577 136,67 €	1,32%	7 607,38 €
<b>Dépenses réelles</b>	<b>14 527 174,92 €</b>	<b>3 224 896,20 €</b>	<b>350,47%</b>	<b>11 302 278,72 €</b>
<i>Opérations d'Ordre</i>	<i>270 847,00 €</i>	<i>177 642,91 €</i>	<i>52,47%</i>	<i>93 204,09 €</i>
<b>TOTAL</b>	<b>14 798 021,92 €</b>	<b>3 402 539,11 €</b>	<b>334,91%</b>	<b>11 395 482,81 €</b>

Recettes	Année 2021	Année 2020	En %	En €
FCTVA	2 001 282,93 €	264 384,97 €	656,96%	1 736 897,96 €
Mise en réserve (1068)	1 396 249,50 €	1 791 520,25 €	-22,06%	- 395 270,75 €
Subventions	41 117,17 €	2 196 151,12 €	-98,13%	- 2 155 033,95 €
Excédent d'Investissement reporté	5 924 375,26 €	3 684 319,02 €	60,80%	2 240 056,24 €
<b>Recettes réelles</b>	<b>9 363 024,86 €</b>	<b>7 936 375,36 €</b>	<b>17,98%</b>	<b>1 426 649,50 €</b>
<i>Opérations d'Ordre</i>	<i>1 431 722,90 €</i>	<i>1 390 539,01 €</i>	<i>2,96%</i>	<i>41 183,89 €</i>
<b>TOTAL</b>	<b>10 794 747,76 €</b>	<b>9 326 914,37 €</b>	<b>15,74%</b>	<b>1 467 833,39 €</b>

<b>Résultat de la section d'investissement</b>	<b>- 4 003 274,16 €</b>	<b>5 924 375,26 €</b>	<b>-167,57%</b>	<b>1 921 101,10 €</b>
--	-------------------------	-----------------------	-----------------	-----------------------

Les dépenses d'investissements sont composées du remboursement du capital des emprunts pour 584 744,05 €, des dépenses d'équipement pour 13 942 430,87 € et des amortissements pour 270 847 €.



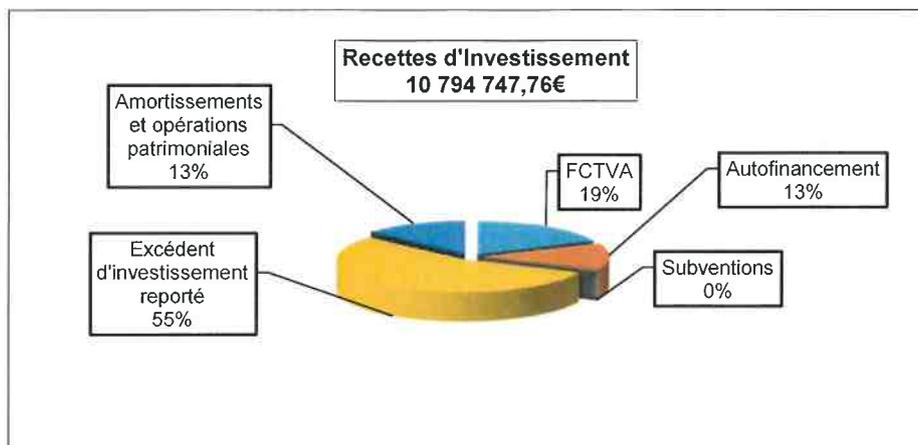


### Détail des dépenses d'équipement 2021

Dépenses d'équipement	Montant en €	%
Construction nouvelle station	12 798 651,08 €	91,80%
St Hilaire de Riez - Travaux réseaux EU dont rue de la Poste, rue de l'Egalité, projet ZAC centre ville - Remise en état PR Sion, et amélioration électrique PR La Roselière	391 469,34 €	2,81%
Givrand - Travaux réseaux EU rue des Sables, rue des Temples, chemin des Landes, rue du Rocher	290 444,74 €	2,08%
Saint Gilles Croix de Vie - Travaux réseaux EU rue Marcel Peault, rue de l'Aiguillon, plateforme transport scolaire lycée, redimensionnement PR Roche Bonneau	255 414,26 €	1,83%
Saint Révérend - Travaux réseaux EU rue René Bazin, pose tabouret rue St Joseph	92 354,85 €	0,66%
Landeveille - Pose tabouret sur branchement existant rue Vignau et allée du Pressoir, rue du moulin, réhabilitation réseau EU rue des Sables	53 645,99 €	0,38%
Véhicule	22 680,00 €	0,16%
Logiciel de travaux DICT	21 192,00 €	0,15%
La Chaize Giraud - Travaux réseau EU rue du Centre	8 154,26 €	0,06%
Saint Maixent sur Vie - Création branchement EU place de l'Eglise	7 802,75 €	0,06%
Mobilier	621,60 €	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>13 942 430,87 €</b>	<b>100%</b>

Les recettes sont composées :

- du FCTVA pour 2 001 282,93 €,
- de la part de l'excédent de fonctionnement de 2020 mis en réserve pour 1 396 249,50 €,
- Subvention de l'Agence de l'Eau pour La réduction des surverses en tête de station de Givrand pour 41 117,17 €,
- de l'excédent d'investissement au 31/12/2021 reporté pour 5 924 375,26 €,
- de l'amortissement des biens pour 1 431 722,90 €.



Dette :

La dette du budget ASSAINISSEMENT REGIE du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération s'élève au 31/12/2021 à 3 529 133,88 €.

La dette est composée de 17 emprunts répartis auprès de 7 établissements prêteurs.

La caractéristique de la dette est la suivante :

Éléments de synthèse	Au 31/12/2021
Dette globale :	3 529 133,88 €
Taux moyen :	1,77 %
Durée résiduelle moyenne :	8 ans



## ■ - Budget Annexe SPANC

Le SPANC est le service public de l'assainissement non collectif. Il a pour objet de contrôler l'état de bon fonctionnement des installations de traitement des effluents des particuliers, non raccordés au réseau, afin d'éviter la pollution du milieu récepteur.

Le budget SPANC, à fin 2021, présente un déficit de fonctionnement de 635,24 €.

Ce budget enregistre :

↳ En dépenses : 141,4 K€

- la refacturation par la SAUR des contrôles d'assainissements non collectifs (9 K€)
- la refacturation par le budget assainissement régie des charges de personnel (13 K€)
- aides à la réhabilitation des assainissements non collectifs (40,4 K€)
- le déficit de fonctionnement 2019 reporté (79 K€)

↳ En recettes : 140,8 K€

- le reversement par la SAUR du paiement des contrôles par les propriétaires (2,4 K€)
- pénalités pour non réhabilitation (10,4 k€)
- subvention du budget principal (128 k€)



**BUDGETS ANNEXES REOMI**

Le budget du service de collecte et de traitement des ordures ménagères a été constitué pour tenir compte du nouveau mode de financement du service : la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMI).

A fin 2021, ce budget annexe présente un excédent de fonctionnement de 1 451 720,86 € et un excédent d'investissement de 4 396 415,34 € soit un total cumulé de 5 848 136,20 €.

Les excédents ainsi générés sont la résultante :

- D'un taux d'utilisation du service important qui génère un niveau de recettes supérieur aux attentes de la Communauté d'Agglomération, qui baisse régulièrement avec les efforts de tri consentis par les usagers,
- D'une tarification prudente, qui a connu une première diminution en 2020 (- 10 %).

Les restes à réaliser au 31/12/2021 sont quant à eux en déficit de 1 169 742,19 €, couvert par l'excédent d'investissement.

**Section de fonctionnement :**

A fin 2021, la section de fonctionnement présente un excédent de 1 451 720,86 €.

Dépenses	Année 2021	Année 2020	En %	En €
Charges à Caractère général	1 508 248,59 €	1 329 177,66 €	13,47%	179 070,93 €
Charges de personnel	2 882 381,06 €	2 639 323,48 €	9,21%	243 057,58 €
Autres charges de gestion courante	3 946 618,56 €	3 666 471,83 €	7,64%	280 146,73 €
Charges financières	1 573,83 €	1 857,83 €	-15,29%	- 284,00 €
Charges exceptionnelles	18 749,61 €	9 292,69 €	101,77%	9 456,92 €
Provisions	12 600,00 €	3 950,00 €	218,99%	8 650,00 €
<b>Dépenses réelles</b>	<b>8 370 171,65 €</b>	<b>7 650 073,49 €</b>	<b>9,41%</b>	<b>720 098,16 €</b>
Opérations d'ordre	765 875,23 €	747 052,69 €	2,52%	18 822,54 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 136 046,88 €</b>	<b>8 397 126,18 €</b>	<b>8,80%</b>	<b>738 920,70 €</b>

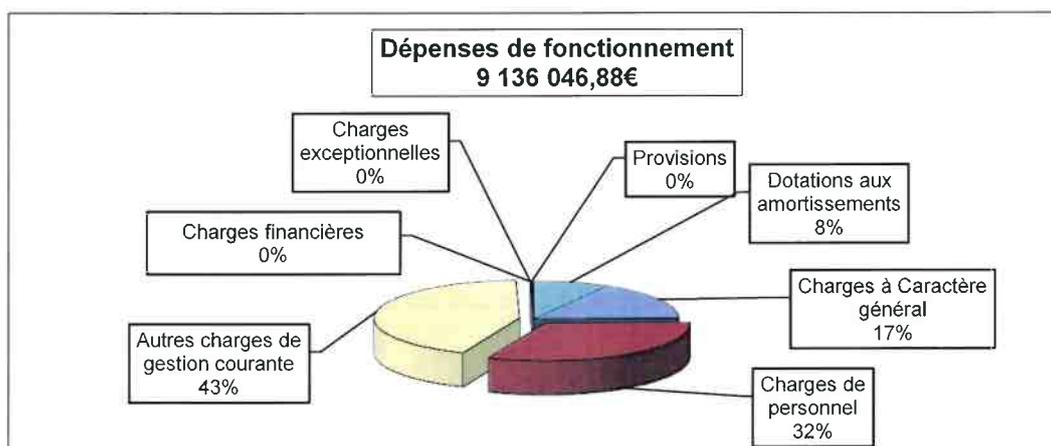
  

Recettes	Année 2021	Année 2020	En %	En €
Atténuations de charges	15 962,71 €	51 277,81 €	-68,87%	- 35 315,10 €
Produit des services	8 897 394,69 €	9 139 933,66 €	-2,65%	- 242 538,97 €
Autres produits de gestion courante	16 911,73 €	42 039,25 €	-59,77%	- 25 127,52 €
Produits exceptionnels	126 631,78 €	172 658,34 €	-26,66%	- 46 026,56 €
Reprise sur provisions	11 249,29 €	1 664,52 €	575,83%	9 584,77 €
<b>Recettes réelles</b>	<b>9 068 150,20 €</b>	<b>9 407 573,58 €</b>	<b>-3,61%</b>	<b>- 339 423,38 €</b>
Opérations d'ordre	2 600,00 €	2 600,00 €	0,00%	- €
<b>Total hors report du résultat</b>	<b>9 070 750,20 €</b>	<b>9 410 173,58 €</b>	<b>-3,61%</b>	<b>- 339 423,38 €</b>
Excédent reporté	1 517 017,54 €	503 970,14 €		1 013 047,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 587 767,74 €</b>	<b>9 914 143,72 €</b>	<b>6,79%</b>	<b>673 624,02 €</b>

Résultat	<b>1 451 720,86 €</b>	<b>1 517 017,54 €</b>	<b>-4,30%</b>	<b>- 65 296,68 €</b>
----------	-----------------------	-----------------------	---------------	----------------------

## Les dépenses :



### - Charges à caractère général : 1 508 248,59 €

Les principales dépenses concernent :

- Petites fournitures, vêtements de travail : 96 127,96 €
- Carburant : 352 598,89 €
- Entretien du matériel roulant : 613 109,45 €
- Nettoyage déchèteries : 21 686,14 €
- Remboursement de frais du budget principal : 179 438,53 €

L'évolution du chapitre en 2021 à hauteur de 179 k€ est due aux postes réparation des véhicules (+144 k€), carburant (+43 k€) et formation et réparation des sinistres causés chez les usagers (+42 k€).

L'absence de gardiennage des déchèteries en 2021 (-21 k€) et la baisse de la refacturation du budget principal (-54 k€) viennent atténuer la hausse.

### - Charges de personnel : 2 882 381,06 €

Les charges de personnel comportent la rémunération des agents travaillant pour le service de la collecte et de la REOMI, environ 60 agents, et une quote-part des services ressources (marchés, RH, finances, direction...).

L'évolution entre 2021 et 2020 est liée aux services ressources, pour lesquels la répartition au sein des budgets annexes était incorrecte et sous-évaluée.

### - Autres charges de gestion courante : 3 946 618,56 €

- Indemnités des élus : 53 590,20 €
- Cotisation TRIVALIS : 3 881 517,23 €
- Créances irrécouvrables et divers : 11 511,13 €

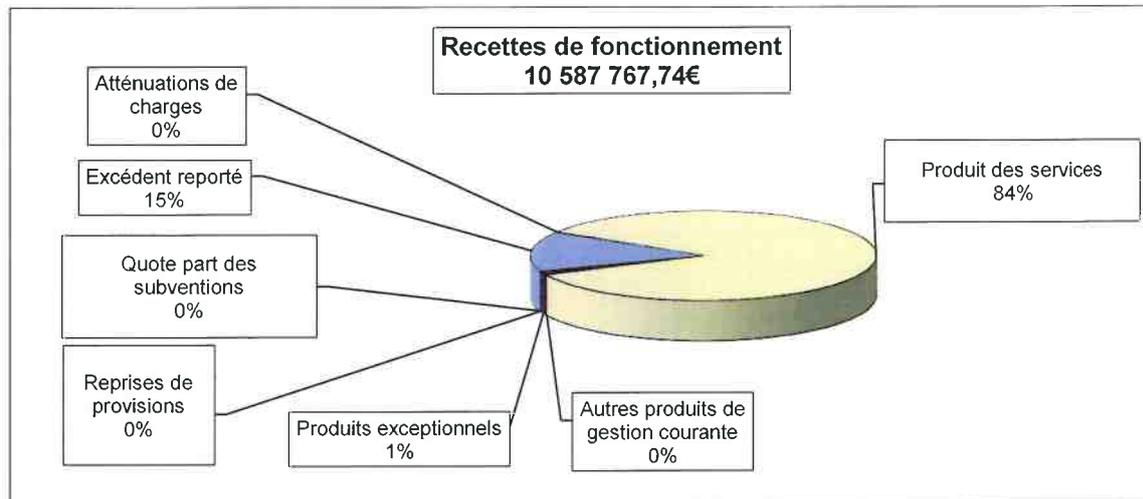
L'évolution par rapport à 2020 s'explique par la hausse de la participation versée à TRIVALIS (+273 k€).

### - Charges Financières : 1 573,83 €

- Intérêts du prêt : 1 597,50 €
- Intérêts courus non échus : - 23,67 €

- **Charges exceptionnelles : 18 749,61€**
  - o Dégrèvements de redevance des exercices précédents
- **Provisions : 12 600,00 €**
  - o Ajustement de la provision CET (Compte Epargne Temps)

**Les recettes :**



- **Atténuation de charges : 15 962,71 €**  
Fluctuant d'une année à l'autre en fonction du remboursement des arrêts maladie.

- **Produit des services : 8 897 394,69€**
  - o Redevance ordures ménagère incitatives : 8 897 127,69 €
  - o Vente de composteurs et cartes accès points apports volontaires : 267,00 €

La baisse de la redevance en 2021 s'explique par un moindre recours aux levées supplémentaires par la population.

- **Autres produits de gestion courante : 16 911,73 €**
  - o FCTVA sur dépenses entretien : 7 930,76 €
  - o Soutien à la communication et aux ambassadeurs du tri : 8 978,90 €,
  - o Prélèvement à la source : 2,07 €.

La baisse s'explique par l'arrêt de la participation versée par TRIVALIS au titre de la mise à disposition partielle du service pour le transfert de bennes (-25 k€).

- **Produits exceptionnels : 126 631,78 €**
  - o Remboursement par TRIVALIS trop versé en 2020 : 107 111 €,
  - o Cession de PAV (Points d'Apports Volontaires) : 16 496,42 €
  - o Remboursements suite sinistres : 3 024,36 €,

La différence de remboursement par TRIVALIS entre 2020 et 2021 explique l'évolution par rapport à 2020.

- **Reprise de provisions : 11 249,29 €**
  - o Reprise de la provision sur créances douteuses à hauteur des créances irrécouvrables enregistrées sur 2021.

Section d'investissement du budget REOMI :

La section d'investissement au 31/12/2021 présente un excédent de 4 396 415,34 €.

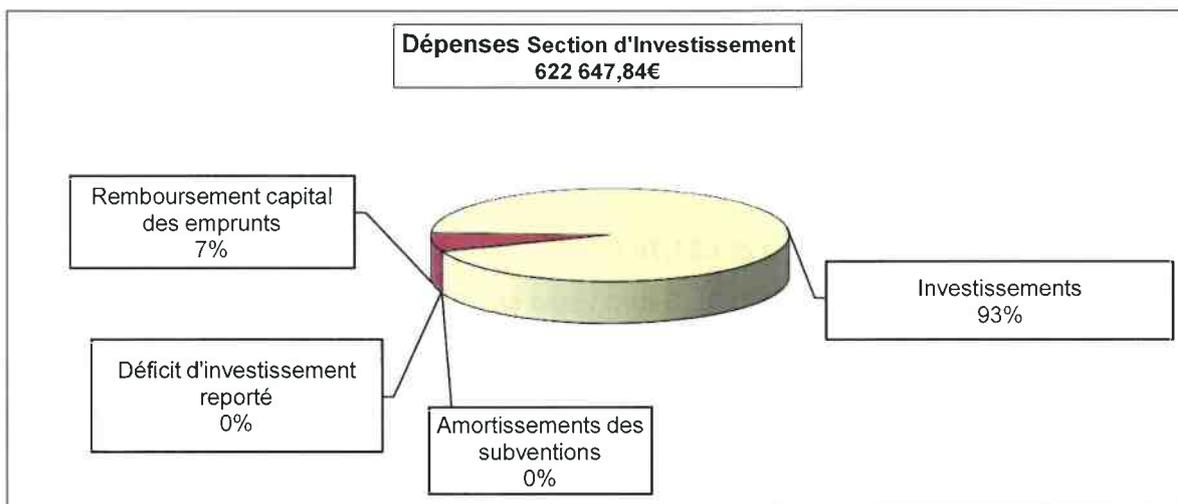
Les restes à réaliser au 31/12/2021 sont quant à eux en déficit de 1 169 742,19 €, ce dernier est couvert par l'excédent d'investissement.

Dépenses	Année 2021	Année 2020	En %	En €
Dépenses d'équipement	580 047,84 €	505 073,74 €	14,84%	74 974,10 €
Remb. capital des emprunts	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00%	
<b>Dépenses réelles</b>	<b>620 047,84 €</b>	<b>545 073,74 €</b>	<b>13,75%</b>	<b>74 974,10 €</b>
Opérations d'Ordre	2 600,00 €	2 600,00 €	0,00%	
<b>TOTAL</b>	<b>622 647,84 €</b>	<b>547 673,74 €</b>	<b>13,69%</b>	<b>74 974,10 €</b>

Recettes	Année 2021	Année 2020	En %	En €
FCTVA	151 215,36 €	86 577,64 €	74,66%	64 637,72 €
Mise en réserve (1068)		1 516 230,60 €	-100,00%	- 1 516 230,60 €
Subventions	71 100,00 €			71 100,00 €
Excédent d'Investissement reporté	4 030 872,59 €	2 228 685,40 €	80,86%	1 802 187,19 €
<b>Recettes réelles</b>	<b>4 253 187,95 €</b>	<b>3 831 493,64 €</b>	<b>11,01%</b>	<b>421 694,31 €</b>
Opérations d'Ordre	765 875,23 €	747 052,69 €	2,52%	18 822,54 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 019 063,18 €</b>	<b>4 578 546,33 €</b>	<b>9,62%</b>	<b>440 516,85 €</b>

Résultat de la section d'investissement	4 396 415,34 €	4 030 872,59 €	9,07%	365 542,75 €
---	----------------	----------------	-------	--------------

Les dépenses d'investissements sont composées du remboursement du capital de l'emprunt pour 40 000 €, des dépenses d'équipement pour 580 047,84 € et de l'amortissement des subventions d'équipement pour 2 600 €.

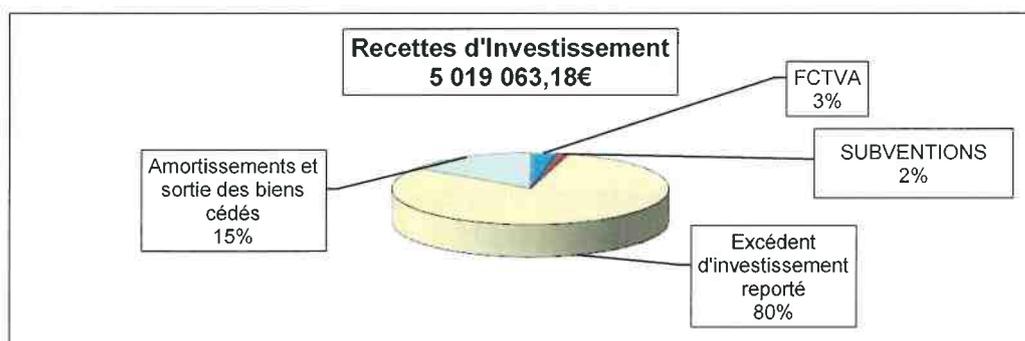


### Détail des dépenses d'équipement 2021

Equipements	Montant en €
Camion 32T avec benne, grue et pince de préhension	293 408,24 €
Chariot télescopique	112 933,60 €
Conteneurs enterrés	70 971,60 €
Conteneurs aériens	34 080,00 €
Bacs roulants	27 460,80 €
Véhicule utilitaire Transporter VW	23 292,00 €
Etude géotechnique construction déchèterie St Hilaire	10 521,60 €
Surpresseur station lavage CTI	3 780,00 €
Solution smartphone 2 terminaux pour accès PAV	3 600,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>580 047,84 €</b>

Les recettes sont composées :

- du FCTVA pour 151 215,36 €
- de l'excédent d'investissement 2020 reporté pour 4 030 872,59 €
- de l'amortissement des biens immobilisés pour 765 875,23 €
- d'un acompte de la subvention ADEME pour les bennes à hydrogène pour 71 100 €.



### Dette :

La dette du budget REOMI du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération s'élève au 31/12/2021 à 200 000,00 €.

Elle est composée d'un prêt à taux fixe contracté auprès du Crédit Mutuel en 2016. Le montant du prêt est de 400 000 €, taux fixe 0.71 %.

Les caractéristiques de la dette sont les suivantes :

Eléments de synthèse	Au 31/12/2021
Dette globale :	200 000.00 €
Taux moyen :	0.71 %
Durée résiduelle :	4,9 ans



## BUDGETS ANNEXES DES PORTS DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE

La Communauté d'Agglomération assure directement ou indirectement la gestion de deux ports existants et celle d'un port en projet :

- le port de plaisance de Saint Gilles Croix de Vie : c'est un port départemental concédé par le Département de la Vendée à la Communauté d'Agglomération qui en a délégué la gestion à la SEMVIE.  
La SEMVIE exploite le port et verse chaque année à la Communauté d'Agglomération une redevance (d'un peu plus de 400 K€) destinée à couvrir les frais de gros entretien et de renouvellement des installations portuaires. Les écritures comptables liées au port de plaisance de Saint Gilles Croix de Vie apparaissent dans ce budget annexe.
- Le port de pêche de Saint Gilles Croix de Vie est lui aussi un port départemental. Il a été concédé à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée qui exploite tous les ports de pêches vendéens. En 2015, la CCI a fait part de sa volonté d'arrêter l'exploitation du port de pêche de Saint Gilles Croix de Vie pour recentrer l'activité sur le port des Sables d'Olonne.  
Opposés à cette fermeture, les élus du Pays de Saint Gilles Croix de Vie ont constitué une société d'économie mixte, la SEM des Ports du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, qui a obtenu la sous-délégation du port de pêche de Saint Gilles Croix de Vie.  
La Communauté d'Agglomération est l'actionnaire principal de cette société, qui reste cependant indépendante comptablement. Les écritures comptables liées à l'exploitation apparaissent donc uniquement dans les comptes de cette société. Hormis l'apport en capital social initial (versé sur le budget principal), la Communauté d'Agglomération ne supporte aucune dépense et n'encaisse aucune recette en rapport avec cette activité commerciale.
- Le port de plaisance de Brétignolles sur Mer est un projet que les élus communautaires, par délibération du 22 juillet 2021, ont décidé de ne pas poursuivre. La Communauté d'Agglomération a financé, depuis 2015, des études et travaux ainsi que des frais annexes. Ces écritures comptables figurent dans ce budget annexe.



Le Budget PORTS, à fin 2021, présente un excédent de fonctionnement de 194 786,68 € et un déficit d'investissement de 1 138 553,06 € soit en cumul un déficit de 943 766,38 €.

Les opérations réalisées en 2021 ont été les suivantes :

↳ En dépenses : 417 123,34 €

- honoraires d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'avocats, taxe foncière et évacuation végétaux pour la réalisation du port de plaisance de Brétignolles sur Mer et remboursement des réservations d'anneaux (29 731,30€)
- remboursement des prêts ayant financé le port de plaisance de Saint Gilles Croix de Vie (242 533,98 €)
- remboursement des prêts rattachés au port de plaisance de Brétignolles sur Mer (65 324,80 €)
- entretien, balisage et taxe foncière du port de Saint Gilles Croix de Vie (79 533,26 €)

↳ En recettes : 606 120,44 €

- redevance d'exploitation du port de plaisance de Saint Gilles Croix de Vie (415 455,40 €)
- refacturation de charges à la SEMVIE (9 245,76 €)
- report de l'excédent constaté à fin 2019 (136 019,28 €)
- subvention du budget principal (37 000 €)
- régularisation d'écritures antérieures (8 400 €)

La dette du budget annexe PORTS s'élève à 1 653 435,65 € et se répartit ainsi :

- Port de Saint Gilles Croix de Vie : 781 048,67 € soit 7 emprunts en cours,
- Port de Brétignolles sur Mer : 610 000 € soit 1 emprunt en cours

Éléments de synthèse	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020	Variation
<b>Dette globale :</b>	1 391 048,67 €	1 653 435,65 €	↓
<b>Taux moyen :</b>	3,00 %	3.13 %	↓
<b>Durée résiduelle moyenne :</b>	8,53 ans	8,92 ans	↓



## LES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES/CREDITS DE PAIEMENT

La Communauté d'Agglomération a créé 7 autorisations de programmes qui sont en cours de validité sur l'exercice 2021 :

### ↳ Budget Principal :

- AP 14 Salle de spectacles,
- AP 15 Equipements annexes du lycée,
- AP 16 Extension du siège administratif
- AP 17 Pistes cyclables
- AP 18 Eaux pluviales urbaines

### ↳ Budget Annexe PORTS :

- AP 1 Port de plaisance de Brétignolles sur Mer,

### ↳ Budget Annexe ASSAINISSEMENT REGIE :

- AP 1 Station d'épuration Givrand,

La répartition des crédits de paiement de ces autorisations de programme est la suivante :

### BILAN DES CREDITS DE PAIEMENTS 2021

### ↳ Budget Principal :

AP	Montant de l'opération	Crédits de paiements à fin 2020	Crédits de paiement 2021	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023
AP n°14 - Salle de spectacles	7 870 000,00 €	7 060 311,18 €	509 688,82 €	300 000,00 €	0,00 €
AP n°15 - Equipements annexes du Lycée	8 860 000,00 €	2 330 313,71 €	6 158 000,00 €	371 686,29 €	0,00 €
N°16 - Extension siège administratif	1 500 000,00 €	0,00 €	500 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €
N°17 - Pistes cyclables	4 180 000,00 €	0,00 €	1 376 566,00 €	2 173 000,00 €	630 434,00 €
N°18 - Eaux pluviales urbaines	4 430 645,00 €	0,00 €	2 010 645,00 €	1 420 000,00 €	1 000 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>26 840 645,00 €</b>	<b>9 390 624,89 €</b>	<b>10 554 899,82 €</b>	<b>5 264 686,29 €</b>	<b>1 630 434,00 €</b>



↳ Budget Annexe PORTS :

AP n°1 – Opération 101	Montant de l'opération	Crédits de paiement à fin 2020	Crédits de paiement 2021	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023
Port de plaisance de Brétignolles sur Mer	43 000 000,00 €	1 769 166,36 €	3 900 000,00 €	27 000 000,00 €	10 330 833,64 €

↳ Budget Annexe ASSAINISSEMENT REGIE :

AP n°1	Montant de l'opération	Crédits de paiement à fin 2020	Crédits de paiement 2021	Crédits de paiement 2022
Station d'épuration Givrand	38 926 080,00 €	2 535 393,16 €	29 591 470,00 €	6 799 216,84 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le 13 AVR. 2022

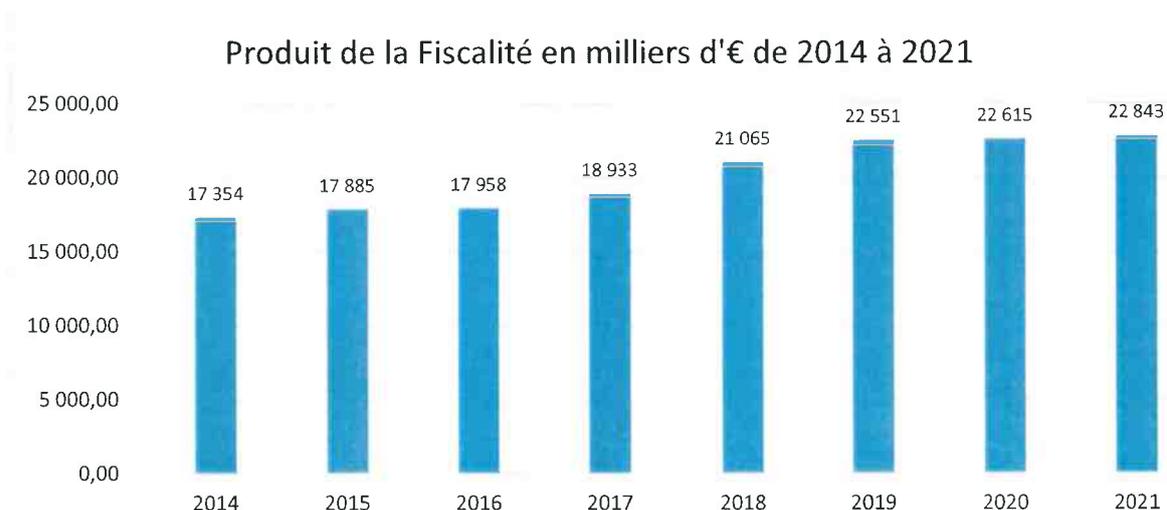
ID : 085-200023778-20220407-DL\_2022\_03\_07A-DE

## BUDGET PRINCIPAL - RETROPECTIVE 2014-2021

Jusqu'en 2015, le bon niveau de capacité d'autofinancement (CAF) a permis à la Communauté d'Agglomération de financer ses investissements sans recours à l'emprunt.

A partir de l'année 2016, la progression des dépenses liées à l'augmentation des compétences transférées à la Communauté d'Agglomération, la baisse sensible des dotations de l'Etat et l'engagement du programme pluriannuel d'investissement communautaire ont provoqué une baisse de la CAF qui avait été anticipée.

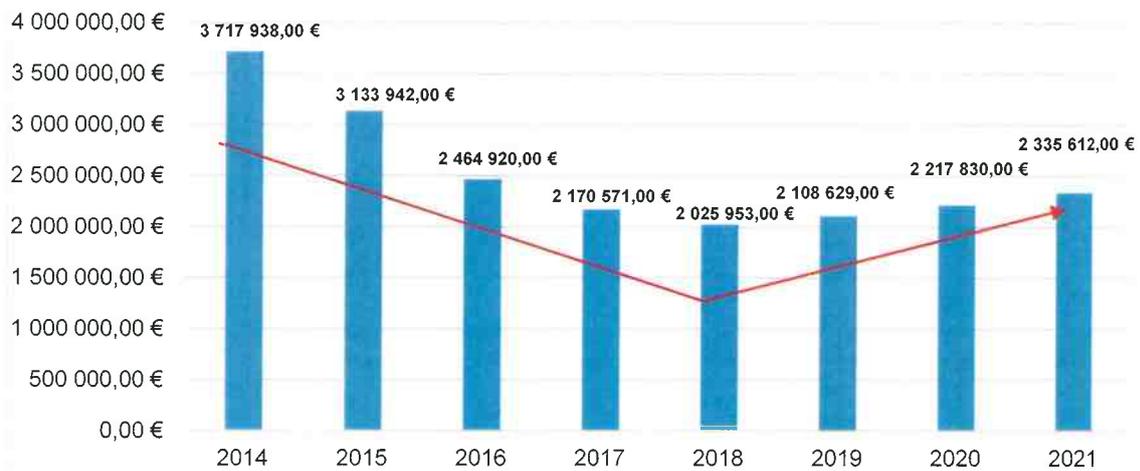
Grâce à la stabilisation du niveau des dépenses de l'intercommunalité et à la progression des bases de fiscalité, auxquelles s'est ajouté la stabilisation des dotations d'Etat, la Communauté d'Agglomération a retrouvé un niveau d'autofinancement proche de celui qu'elle connaissait en 2014 et qui lui permet de décliner normalement son programme d'investissement.



**Niveau des taux d'imposition :**

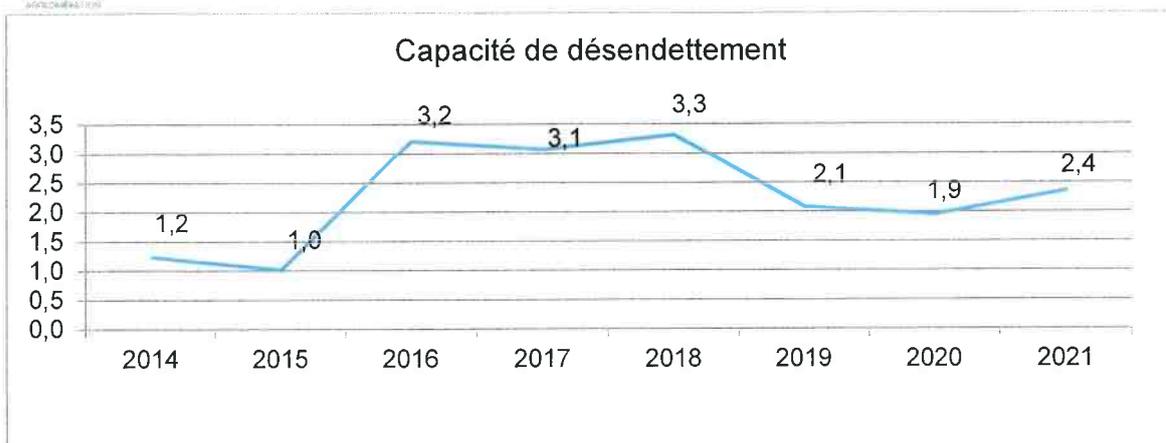
Impôts et taxes	Taux 2021
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	23,05 %
Taxe d'habitation (TH)	9,96 %
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	2,56 %
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	1,86 %

**Dotation d'Intercommunalité**



**Dépenses d'équipements**





## LES RATIOS LEGAUX

Désignation	Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie	Moyenne nationale (source DGFIP)
	Valeurs CA 2021	
	Population DGF (74980 habt.)	
Dépenses réelles de fonctionnement/population	184,67 €	367,00 €
Produit des impositions directes/population	196,47 €	184,00 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	263,81 €	437,00 €
Dépenses d'équipement brut/population	178,42 €	89,00 €
Encours de dette/population	185,04 €	264,00 €
DGF/population	31,15 €	74,00 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	50%	40%
Dépenses de personnel (nette de refacturation)/dépenses réelles de fonct.	47%	
Dépenses de fonct. et remb. Dette en capital/recettes réelles de fonct.	76%	89%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	68%	20%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	70%	60%